DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
RECHERCHE APPLIQUÉE

Politique stratégique

Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation

mai 2003

Document de travail

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada

Canada

SP-569-03-03F

103-05098/

Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation

Direction générale de la recherche appliquée
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada

mai 2003

SP-569-03-03F
(also available in English)

Papier/Paper
ISBN : 0-662-88391-8
N° de cat. /Cat. No.: RH63-1/569-03-03F

Internet
ISBN : 0-662-88392-6
N° de cat. /Cat. No.: RH63-1/569-03-03F-IN

Si vous avez des questions concernant les documents publiés par la Direction générale de la recherche appliquée, veuillez communiquer avec :

Développement des ressources humaines Canada
Centre des publications
140 Promenade du Portage, Phase IV, niveau 0
Hull (Québec) Canada
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra

General enquiries regarding the documents published by the Applied Research Branch should be addressed to:

Human Resources Development Canada
Publications Centre
140 Promenade du Portage, Phase IV, Level 0
Hull, Quebec, Canada
K1A 0J9

Facsimile: (819) 953-7260
http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra

Table des matières

1. **Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation** 1

2. **Interprétation des tableaux statistiques** 9

Annexe A 33

Annexe B 45

Annexe C 49

Annexe D 51

Annexe E 53

Annexe F 57

Annexe G 59

Liste de figures

Tableau 1 Incidence du faible revenu : Divers groupes, Canada Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu* – 2000 11

Tableau 2a Incidence du faible revenu : Divers groupes, Terre-Neuve-et-Labrador Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 12

Tableau 2b Incidence du faible revenu: Divers groupes, Île-du-Prince-Édouard Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 13

Tableau 2c Incidence du faible revenu : Divers groupes, Nouvelle-Écosse Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 14

Tableau 2d Incidence du faible revenu : Divers groupes, Nouveau-Brunswick Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 15

Tableau 2e Incidence du faible revenu : Divers groupes, Québec Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 16

Tableau 2f Incidence du faible revenu : Divers groupes, Ontario Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 17

Tableau 2g Incidence du faible revenu : Divers groupes, Manitoba Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 18

Tableau 2h Incidence du faible revenu : Divers groupes, Saskatchewan Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 19

Tableau 2i Incidence du faible revenu : Divers groupes, Alberta Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 20

Tableau 2j Incidence du faible revenu : Divers groupes, Colombie-Britannique Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 21

Tableau 3 Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Canada Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 22

Tableau 4a Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Terre-Neuve-et-Labrador Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 23

Tableau 4b Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Île-du-Prince-Édouard Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000 24

Tableau 4c Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Nouvelle-Écosse
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 25
Tableau 4d Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Nouveau-Brunswick
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 26
Tableau 4e Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Québec
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 27
Tableau 4f Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Ontario
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 28
Tableau 4g Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Manitoba
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 29
Tableau 4h Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Saskatchewan
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 30
Tableau 4i Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Alberta
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 31
Tableau 4j Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Colombie-Britannique
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000 32

1. Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation

La mesure du panier de consommation (MPC) est un nouvel outil de recherche permettant de mesurer les tendances du faible revenu[1]. Elle vient s'ajouter aux mesures de Statistique Canada, soit les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR) et la mesure de faible revenu après impôt (MFR-API).

La MPC a été élaborée par Développement des ressources humaines Canada, en consultation avec le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social. Ce travail a été entrepris en 1997, après que les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des services sociaux eurent exprimé leurs préoccupations concernant les mesures existantes de faible revenu et demandé à des fonctionnaires de concevoir un nouvel outil permettant d'évaluer les tendances en matière de faible revenu chez les familles avec enfants.

L'élaboration de la MPC a été un processus rigoureux et complexe qui a demandé de vastes consultations à l'échelle nationale et dans plusieurs provinces. De nombreux intervenants ont pris part à l'élaboration de la MPC, notamment des ministères, des spécialistes du milieu universitaire, des organisations non gouvernementales et des organismes consultatifs auprès de Statistique Canada.

Statistique Canada a recueilli, pour le compte de Développement des ressources humaines Canada, les données sur le coût des biens et services qui composent le panier afin de calculer les seuils pour 19 collectivités particulières et 29 catégories de collectivité selon la taille dans les 10 provinces.

Ce document offre un aperçu de l'incidence et de l'ampleur du faible revenu au Canada pour l'année 2000 selon la mesure du panier de consommation et situe cette dernière par rapport à d'autres concepts du faible revenu, mettant plus particulièrement l'accent sur les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API). Il s'agit de la première année pour laquelle des données fondées sur la MPC ont été calculées.

---

[1] Les données relatives au revenu pour ce rapport sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, qui ne s'étend pas encore au Nunavut, aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. En conséquence, pour l'année 2000, Statistique Canada n'a pas été en mesure de produire des estimations fiables du revenu par habitant ni du coût de certains éléments du panier dans ces régions. C'est pourquoi la MPC ne peut pas servir à mesurer le faible revenu dans les Territoires. Des travaux sont en cours pour recueillir les données manquantes sur le revenu et les prix.

La MPC sera introduite dans *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2002*, qui sera publié prochainement. Ce rapport utilise les seuils de faible revenu avant et après impôt et la mesure de faible revenu après impôt pour analyser les tendances en matière de faible revenu chez les familles avec enfants.

Mesurer le faible revenu

Les méthodes utilisées pour mesurer le faible revenu entrent dans deux grandes catégories. La première est fondée sur un ensemble donné de biens et de services. On parle également dans ce cas de la méthode « absolue ». Le philanthrope britannique Seebohm Rowntree a été le pionnier de cette méthode, qu'il a employée dans une enquête menée de porte en porte dans la ville de York en 1899[2]. Le panier de biens et de services de Rowntree était fondé sur la nourriture, les vêtements et le logement nécessaires pour assurer la santé physique sans plus.

La deuxième façon de procéder consiste à déterminer le nombre et la proportion de personnes et de ménages dont le revenu est inférieur à un pourcentage fixe du niveau de revenu moyen ou médian des ménages de mêmes taille et composition. On l'appelle la méthode « relative ». La mesure de faible revenu de Statistique Canada est un exemple de cette méthode « relative ». Elle est fixée à la moitié du revenu rajusté médian avant ou après impôt. (La section Mesure de faible revenu après impôt, à l'annexe A, contient une description plus détaillée de cette mesure.)

Le niveau de consommation selon la mesure du panier de consommation (MPC)

Comme le laisse entendre son nom, la mesure du panier de consommation est un indicateur fondé sur des « biens et services » plutôt que « relatif ». Le coût d'un certain panier de biens et services pour l'année 2000 est estimé en supposant que tous les articles du panier sont couverts entièrement par les dépenses du ménage. Ce coût serait par exemple plus faible dans le cas des ménages qui maintiennent une partie ou la totalité de ce niveau de consommation au moyen de services fournis directement par les gouvernements, d'autres institutions ou d'autres ménages[3].

Comme on le décrit plus en détail dans l'annexe Méthodologie, les éléments du panier de la MPC visent à représenter un niveau de consommation se rapprochant davantage du niveau de dépenses médian dans le cas de la nourriture, des vêtements et chaussures et du logement que dans celui des autres catégories de dépenses.

---

[2] S.B. Rowntree, Poverty: A Study in Town Life, McMillan, Londres, 1901.

[3] Les logements à loyer adapté au revenu et la nourriture, les vêtements ou les services de transport fournis par des œuvres de bienfaisance, des membres de la famille ou des amis sont des exemples de ce genre de services.

La MPC vient s'ajouter à d'autres indicateurs, tels que les seuils de faible revenu et la mesure de faible revenu. Il ne s'agit pas d'un seuil de pauvreté officiel ni d'un critère pour déterminer l'admissibilité aux programmes ou services gouvernementaux. En choisissant d'ajouter la MPC aux outils existants d'évaluation du faible revenu, on a reconnu qu'aucun indicateur ne permettait à lui seul de répondre à toutes les questions d'intérêt pour l'analyse des politiques dans ce domaine. Ensemble, ces indicateurs permettent de brosser un tableau plus exhaustif du faible revenu au Canada.

Le faible revenu calculé selon la mesure du panier de consommation

Les statistiques de la MPC présentées dans les tableaux joints au rapport pour l'ensemble du Canada et les dix provinces sont semblables à celles que publie Statistique Canada dans *Le revenu au Canada, 2000* en se fondant sur les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API). Des statistiques sont données pour l'ensemble des particuliers, les familles économiques de deux personnes ou plus et les personnes seules (les adultes habitant seuls). Dans le cas des personnes vivant dans une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la mesure du panier de consommation (MPC), l'ampleur du faible revenu est également présentée; il s'agit de la différence entre leur revenu disponible et le seuil de faible revenu exprimée en tant que fraction décimale de ce seuil[4]. Les résultats fondés sur la MPC sont comparés à ceux reposant sur trois autres outils de mesure du faible revenu, soit les seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AVI) de Statistique Canada, les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) et la mesure de faible revenu après impôt (MFR-API).

Dans l'analyse qui suit, la majorité des comparaisons portent sur les résultats de l'année 2000 selon la MPC et les SFR-API, la mesure de faible revenu mise en relief par Statistique Canada dans son rapport annuel sur le revenu au Canada. Les résultats fondés sur les SFR-API sont comparés à ceux de la MPC puisque les deux outils de recherche reposent sur le revenu disponible et aussi parce que Statistique Canada met particulièrement l'accent sur les premiers dans son rapport annuel sur le faible revenu. Toutefois, comme nous le mentionnons plus loin, la MPC repose sur une définition du revenu disponible beaucoup plus stricte que les SFR-API.

---

[4] Par exemple, un faible revenu d'une ampleur de 0,20 signifie que la personne vit dans une famille dont le revenu disponible selon la MPC est de 0,20 ou 20 % inférieur au seuil de la MPC pour ce type de famille.

Revenu disponible et faible revenu : définitions

Selon la MPC, une personne est considérée comme ayant un faible revenu si son revenu familial *disponible*[5] est inférieur au coût des biens et services du panier de consommation dans sa collectivité ou une collectivité de même taille. (Les annexes contiennent une description détaillée de la composition du panier et du calcul de son coût.)

Le panier de consommation sur lequel se fonde la MPC comprend des biens et services en quantité et d'une qualité précises relativement à la nourriture, aux vêtements et chaussures, au logement et au transport. Il contient également d'autres biens et services, tels que des soins personnels, des besoins ménagers, de l'ameublement, un service téléphonique ainsi que du matériel de lecture et des loisirs et divertissements modestes (comme l'abonnement à un journal ou une revue, les frais de participation à des loisirs ou sports, la location de vidéos, des billets pour assister à des manifestations sportives locales).

Les seuils de la MPC

Comme nous venons de l'indiquer, les seuils de la MPC représentent simplement le total de ces coûts pour diverses collectivités et tailles de collectivité dans les dix provinces. La MPC tient donc compte des différences considérables des coûts des divers éléments du panier entre les régions, plus particulièrement de ceux du logement et du transport, pour la famille de référence de deux adultes et deux enfants.

Les seuils de la MPC tiennent également compte du fait que le montant nécessaire pour atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de consommation dans une collectivité donnée varie selon la taille et la composition de la famille. On utilise l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu de Statistique Canada pour établir les seuils pour les familles dont la taille et la composition diffèrent de celles de la famille de référence (l'annexe A renferme une description détaillée de l'échelle d'équivalence). À l'aide de cette échelle, on estime, par exemple, qu'un adulte vivant seul a besoin de la moitié du revenu disponible de la famille de référence de la MPC (deux adultes et deux enfants) pour atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de la MPC.

L'annexe G contient des estimations du revenu disponible dont la famille de référence de la MPC aurait eu besoin en 2000 pour se procurer les éléments du panier de consommation dans 19 collectivités précises ainsi que dans 29 autres tailles de collectivité dans les 10 provinces. Ce montant varie entre 21 182 $ dans les collectivités urbaines de 30 000 à 99 999 habitants au Québec et 28 752 $ dans les collectivités urbaines de moins de 30 000 habitants en Colombie-Britannique.

---

[5] Le *revenu familial disponible selon la MPC* représente la somme qui reste du revenu total en argent du ménage après déduction du total de l'impôt à payer, de la partie des charges sociales assumée par les particuliers, des autres retenues salariales obligatoires, telles que les cotisations à un régime de pension de l'employeur ou à un régime d'assurance-maladie supplémentaire, des cotisations syndicales, des pensions alimentaires et des paiements de soutien aux enfants versés à un autre ménage, des dépenses consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés, mais recommandés, comme les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides pour personnes handicapées.

Parmi les neuf plus importantes régions métropolitaines de recensement du Canada (celles comptant 500 000 habitants et plus), le montant varie entre 22 156 $ à Québec et 27 791 $ à Vancouver.

Les seuils relatifs aux seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) sont calculés selon une méthode différente. Dans ce cas, on considère à faible revenu les personnes vivant dans une famille qui doit consacrer à la nourriture, aux vêtements et au logement une part de son revenu total après impôt de 20 points de pourcentage supérieure (un total de 64 %) à celle qu'y consacrait la famille moyenne de même taille (44 %) vivant dans une collectivité d'à peu près la même taille en 1992.

Les SFR-API varient donc selon la taille de la famille et de la collectivité pour tenir compte du fait que les coûts de logement augmentent en général avec la taille de la collectivité. Toutefois, les différences entre régions quant aux coûts du transport et d'autres éléments n'entrent pas dans le calcul de ces seuils. Qui plus est, les seuils de faible revenu sont les mêmes pour toutes les collectivités de même taille.

Comparaison des résultats fondés sur la MPC et sur les SFR-API

En raison des différences dans la méthode de calcul des seuils de faible revenu, on a relevé une proportion plus forte de population à faible revenu dans les collectivités et les provinces où les coûts sont plus élevés avec la mesure du panier de consommation qu'avec les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) de Statistique Canada.

a) Incidence

En 2000, le taux global de faible revenu pour les dix provinces réunies était de 13,1 % selon la MPC. Il est un peu plus élevé que ce que l'on obtient avec les SFR-API (10,9 %), mais inférieur au taux fondé sur la version avant impôt des SFR (14,7 %).

Cette différence est principalement attribuable à la définition plus stricte du revenu disponible sur laquelle repose la MPC. Si on utilise les seuils de faible revenu de la MPC et la définition du revenu disponible des SFR-API, on obtient un taux de faible revenu de 10,6 %, ce qui est légèrement inférieur au taux de 10,9 % obtenu avec cette dernière mesure.

Les enfants de moins de 18 ans constituent une proportion plus élevée (29,5 % par rapport à 26,6 %) de la population vivant sous le seuil de faible revenu en 2000 selon la MPC que selon les SFR-API. De plus, on relève un pourcentage plus élevé d'enfants pauvres dans les familles biparentales avec la MPC (61,8 %) qu'avec les SFR-API (56,3 %).

Ces résultats s'expliquent par le fait que, selon la MPC, seuls les parents peuvent avoir des dépenses liées à la garde des enfants. Comme les services de garde représentent l'une des dépenses retranchées du revenu total en argent du ménage pour calculer le revenu disponible de la MPC, on observe en général un écart plus important entre le revenu total et le revenu disponible chez les familles avec enfants que chez les familles sans enfant. La proportion plus élevée d'enfants vivant sous le seuil de faible revenu dans les familles biparentales relevée par la MPC pourrait indiquer que les parents de ces familles avaient des frais de garde d'enfants plus élevés que les parents de familles monoparentales ou qu'ils étaient moins susceptibles d'être admissibles à des subventions pour les services de garde parce que leur revenu était plus élevé.

Toutefois, selon la MPC, le pourcentage d'enfants de familles biparentales vivant sous le seuil de faible revenu (12,6 %) demeure beaucoup plus faible que celui des enfants de familles monoparentales ayant une femme à leur tête (43,3 %).

Les personnes de 65 ans et plus constituaient une plus faible proportion de la population à faible revenu en 2000 selon la MPC que selon les SFR-API (5,2 % par rapport à 8,1 %). Cela est attribuable à deux facteurs. D'abord, un plus grand pourcentage de personnes âgées que de personnes de moins de 65 ans vivent seules. Ensuite, les personnes seules représentaient une *plus petite* proportion de la population à faible revenu (26,1 %) selon la MPC que selon les SFR-API (35,1 %).

Ce dernier résultat s'explique par le fait que les personnes seules affichent un écart moindre entre leur revenu total et leur revenu disponible selon la MPC que les familles avec enfants (par définition, elles ne peuvent avoir de dépenses pour la garde d'enfants). En effet, cela réduit la probabilité qu'elles soient classées dans la catégorie faible revenu et ce, en dépit du fait que les personnes de 65 ans et plus sont plus susceptibles de voir leur revenu disponible selon la MPC diminué par des dépenses telles que l'achat de médicaments sur ordonnance ou d'aide pour personnes handicapées que le reste de la population.

b) Ampleur du faible revenu

L'ampleur du faible revenu[6] est moins grande selon la MPC que selon les SFR-API.

En moyenne, pour toutes les personnes en 2000, l'ampleur du faible revenu calculée au moyen de la MPC est de 0,309 comparativement à 0,325 dans le cas des SFR-API et à 0,340 dans celui des SFR avant impôt (SFR-AVI).

Cela signifie que, pour les personnes considérées à faible revenu selon la MPC, l'écart entre leur revenu disponible et leur seuil de la MPC est, en moyenne, de 0,309, soit 30,9 % du seuil. Dans le même ordre d'idées, pour les personnes considérées à faible revenu selon les SFR-API, l'écart entre le revenu après impôt et le SFR-API s'appliquant à elles est en moyenne un peu plus élevé, à savoir 0,325, soit 32,5 % du seuil. Il n'y a pas de raisons simples qui expliquent le fait que l'ampleur du faible revenu est plus élevée avec les seuils SFR-API.

---

[6] La notion d'ampleur du faible revenu est expliquée à la note de bas de page n° 3.

Cette ampleur moindre du faible revenu que l'on relève en utilisant la MPC s'observe chez la plupart des sous-catégories de personnes. Les femmes de plus de 65 ans vivant seules constituent la seule exception, l'ampleur du faible revenu dans leur cas étant de 0,145 selon la MPC et de 0,137 selon les SFR-API.

Les annexes de méthodologie (annexes A à G) contiennent une analyse détaillée des éléments du panier de la MPC ainsi qu'une comparaison entre la MPC et les mesures de faible revenu de Statistique Canada.

2. *Interprétation des tableaux statistiques*

Statistiques sur l'incidence du faible revenu[7]

L'incidence du faible revenu pour l'ensemble des personnes représente le pourcentage de personnes vivant au sein d'une famille dont le revenu disponible est inférieur au seuil de la MPC approprié. Ainsi, on compare le revenu de la famille, en utilisant la définition appropriée, au seuil établi correspondant. S'il est inférieur à ce seuil, on considère que la famille et chacun de ses membres vivent sous le seuil de faible revenu.

Statistiques sur l'ampleur du faible revenu

L'ampleur du faible revenu indiquée dans les tableaux accompagnant ce document représente la mesure, en fraction décimale, dans laquelle le revenu disponible des familles à faible revenu est inférieur au seuil de la MPC approprié. Par exemple, dans le cas d'une famille dont le revenu disponible est de 20 000 $ alors que le seuil de la MPC est de 25 000 $, l'ampleur du faible revenu est de 5 000 $/25 000 $, soit 0,20 ou 20 %.

L'ampleur du faible revenu est exprimée en fraction décimale du seuil plutôt qu'en dollars pour permettre la comparaison entre des familles de différentes tailles et compositions.[8] Par exemple, une personne seule pour laquelle le seuil de la MPC se situe à 12 000 $ et dont le revenu disponible est de 7 000 $ aurait plus de difficulté à atteindre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier qu'une famille de quatre personnes, deux adultes avec deux enfants, ayant un revenu disponible de 20 000 $ par rapport à un seuil de 25 000 $. Bien que l'écart soit de 5 000 $ dans les deux cas, l'ampleur du faible revenu est de 0,417 ou 41,7 % dans le premier, tandis qu'elle est de 0,20 ou 20 % dans le deuxième.

Définition des termes

Famille économique : une famille économique consiste en un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

Personne seule : une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire.

---

[7] La lettre F apparaît dans les tableaux dans les cas où la taille de l'échantillon de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) était trop faible pour permettre d'établir une estimation fiable à l'échelle nationale ou provinciale pour un groupe donné. L'annexe A contient des descriptions détaillées de ces trois mesures.

[8] On trouve dans l'EDTR un petit nombre de cas de familles économiques signalant un revenu après impôt négatif principalement en raison de pertes d'entreprise chez des travailleurs autonomes non constitués en personne morale. Dans ces cas, l'ampleur du faible revenu est calculée après rajustement du revenu de la famille à zéro, ce qui produit une ampleur de 100 %.

Famille âgée : une famille économique dans laquelle le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Famille non-âgée : une famille économique dans laquelle le soutien économique principal est âgé de moins de 65 ans.

Couples mariés/conjoints : les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples de même sexe, où le soutien économique principal est l'une des deux personnes qui forme le couple.

Enfants : le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du soutien économique principal âgé(s) de moins de 18 ans.

Famille monoparentale : une famille qui comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus et où seulement un parent est présent. Les familles monoparentales dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont inclues dans les familles âgées.

Personne apparentée : une personne qui est liée au soutien économique principal, par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée : une ou plusieurs personnes de la famille économique qui n'est ni le soutien économique principal ni son conjoint ni un de ses enfants de moins de 18 ans.

Tableau 1
Incidence du faible revenu : Divers groupes, Canada
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu* – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	13,1	10,9	14,7	11,1
Moins de 18 ans	16,9	12,6	16,6	13,5
18 à 64 ans	13,2	11,0	13,7	11,3
65 ans et plus	5,8	7,3	16,4	5,4
Hommes	12,4	9,9	13,0	10,3
Moins de 18 ans	16,7	12,3	16,3	13,3
18 à 64 ans	12,1	9,9	12,3	10,2
65 ans et plus	4,8	4,4	9,8	4,2
Femmes	13,9	11,9	16,3	11,9
Moins de 18 ans	17,1	12,9	16,9	13,6
18 à 64 ans	14,3	12,1	15,0	12,4
65 ans et plus	6,2	9,6	21,5	6,3
Toutes les familles	15,5	14,6	19,5	14,0
Familles économiques 2+	10,7	7,9	11,0	8,7
Familles de personnes âgées	4,5	2,9	7,0	4,1
Couples mariés seulement	2,4	1,2	4,5	1,8
Autres familles de personnes âgées	11,7	9,1	16,1	12,0
Familles non-âgées	11,6	8,7	11,6	9,5
Couples mariés seulement	8,2	5,8	8,0	6,9
Familles biparentales avec enfants	10,8	7,5	9,9	7,8
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	4,8	3,3	4,5	3,9
Familles monoparentales	35,6	30,2	39,2	31,9
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	16,9	11,8	14,9	13,8
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	39,5	33,9	44,2	35,6
Autres familles	11,8	9,4	12,7	10,8
Personnes seules	25,6	28,6	37,3	24,9
Hommes	24,7	25,5	30,8	23,4
Femmes	26,5	31,6	43,5	26,3
Toutes les personnes seules âgées	11,7	19,9	43,0	12,2
Hommes seuls âgés	13,8	16,8	33,3	12,3
Femmes seules âgées	11,0	21,0	46,4	12,2
Personnes seules non-âgées	30,7	31,8	35,2	29,6
Hommes seuls non-âgés	26,5	27,0	30,3	25,3
Femmes seules non-âgées	36,3	38,2	41,7	35,3

* MPC : Mesure du panier de consommation
SFR-API : Seuils de faible revenu après impôt
SFR-AVI : Seuils de faible revenu avant impôt
MFR-API : Mesure de faible revenu après impôt

Tableau 2a

Incidence du faible revenu : Divers groupes, Terre-Neuve-et-Labrador
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	23,4	13,0	19,7	19,2
Moins de 18 ans	31,6	18,2	26,5	26,6
18 à 64 ans	22,0	12,8	18,2	17,9
65 ans et plus	15,3	F	15,3	12,3
Hommes	23,0	12,7	19,0	19,0
Moins de 18 ans	34,9	19,6	29,6	29,9
18 à 64 ans	20,8	12,1	17,3	17,0
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	23,8	13,2	20,3	19,4
Moins de 18 ans	28,2	16,7	23,2	23,1
18 à 64 ans	23,2	13,6	19,0	18,8
65 ans et plus	19,1	F	22,6	16,0
Toutes les familles	25,7	15,3	23,6	21,7
Familles économiques 2+	20,6	11,2	16,7	16,8
Familles de personnes âgées	F	F	7,4	16,8
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	21,7	12,6	18,2	17,8
Couples mariés seulement	17,3	11,1	14,9	14,7
Familles biparentales avec enfants	20,9	11,1	16,7	16,7
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	61,3	43,2	57,8	56,5
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	63,6	45,6	60,0	58,6
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	46,0	31,4	50,7	41,0
Hommes	40,3	30,4	39,8	35,5
Femmes	51,8	32,5	61,7	46,5
Toutes les personnes seules âgées	43,0	F	56,1	36,3
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	49,8	F	68,5	43,2
Personnes seules non-âgées	47,5	41,0	48,0	43,3
Hommes seuls non-âgés	43,7	36,4	43,8	39,4
Femmes seules non-âgées	53,7	48,7	55,1	49,7

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2b

Incidence du faible revenu: Divers groupes, Île-du-Prince-Édouard Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	14,6	7,9	13,4	12,5
Moins de 18 ans	17,8	6,6	13,3	13,8
18 à 64 ans	14,3	9,0	13,0	12,5
65 ans et plus	9,8	F	15,4	9,5
Hommes	13,9	7,6	12,3	11,7
Moins de 18 ans	19,2	F	15,0	14,8
18 à 64 ans	13,2	8,6	12,1	11,6
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	15,3	8,3	14,4	13,2
Moins de 18 ans	16,4	F	11,5	12,6
18 à 64 ans	15,4	9,5	14,0	13,5
65 ans et plus	F	F	21,3	F
Toutes les familles	17,8	11,8	18,9	16,1
Familles économiques 2+	11,7	5,8	10,1	10,0
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	21,1
Familles non-âgées	12,0	5,7	10,2	10,1
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Familles biparentales avec enfants	12,5	F	F	F
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	F	F	F	F
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	32,8	26,7	40,4	31,2
Hommes	28,6	25,7	33,5	27,8
Femmes	36,8	27,6	46,9	34,5
Toutes les personnes seules âgées	F	F	41,9	F
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	F	45,8	F
Personnes seules non-âgées	38,3	34,6	39,8	35,6
Hommes seuls non-âgés	32,1	29,4	34,4	30,5
Femmes seules non-âgées	47,4	42,2	47,8	43,1

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2c

Incidence du faible revenu : Divers groupes, Nouvelle-Écosse
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	16,1	10,4	15,2	14,4
Moins de 18 ans	20,4	11,5	17,7	17,1
18 à 64 ans	15,7	10,9	14,5	14,1
65 ans et plus	10,8	5,9	14,9	11,3
Hommes	15,3	9,7	13,5	13,3
Moins de 18 ans	21,5	12,2	18,2	18,2
18 à 64 ans	14,2	9,9	12,8	12,5
65 ans et plus	8,6	F	F	F
Femmes	17,0	11,1	16,9	15,4
Moins de 18 ans	19,2	10,8	17,0	15,9
18 à 64 ans	17,3	12,0	16,1	15,6
65 ans et plus	12,4	7,5	20,2	13,8
Toutes les familles	19,1	14,2	20,0	17,8
Familles économiques 2+	13,5	8,0	11,5	12,0
Familles de personnes âgées	11,0	F	F	11,1
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	13,9	8,8	12,1	12,1
Couples mariés seulement	12,7	8,7	10,0	11,7
Familles biparentales avec enfants	12,6	6,6	10,0	9,9
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	45,6	28,8	44,5	41,4
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	49,3	30,8	47,5	44,4
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	32,4	28,8	40,2	31,6
Hommes	30,2	27,6	35,0	28,2
Femmes	34,0	29,7	44,0	34,0
Toutes les personnes seules âgées	19,2	14,9	39,6	21,6
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	21,5	16,8	44,8	25,6
Personnes seules non-âgées	38,4	35,1	40,5	36,0
Hommes seuls non-âgés	34,4	31,9	37,4	32,4
Femmes seules non-âgées	42,3	38,2	43,6	39,6

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2d

Incidence du faible revenu : Divers groupes, Nouveau-Brunswick
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	13,8	8,8	14,1	12,5
Moins de 18 ans	17,1	10,3	15,4	14,3
18 à 64 ans	13,4	9,3	13,6	12,4
65 ans et plus	9,9	F	14,3	9,5
Hommes	13,3	8,7	13,0	11,7
Moins de 18 ans	18,8	11,8	16,2	15,4
18 à 64 ans	12,7	8,9	12,8	11,5
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	14,3	8,9	15,1	13,2
Moins de 18 ans	15,3	8,8	14,6	13,1
18 à 64 ans	14,1	9,8	14,4	13,3
65 ans et plus	13,5	F	19,4	13,1
Toutes les familles	17,8	12,3	19,7	16,8
Familles économiques 2+	11,0	6,6	10,7	10,0
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	2,5
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	12,0	7,5	11,6	10,9
Couples mariés seulement	8,8	F	10,5	8,9
Familles biparentales avec enfants	11,4	6,0	9,7	8,4
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	45,6	35,5	44,2	45,7
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	52,7	41,5	51,1	52,8
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	34,7	26,6	42,1	33,9
Hommes	34,1	28,6	39,0	32,3
Femmes	35,2	24,8	45,0	35,4
Toutes les personnes seules âgées	26,4	F	40,1	25,1
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	27,7	F	42,2	26,8
Personnes seules non-âgées	38,7	35,4	43,1	38,2
Hommes seuls non-âgés	36,3	32,7	40,2	34,6
Femmes seules non-âgées	42,3	39,5	47,6	43,6

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2e

Incidence du faible revenu : Divers groupes, Québec
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	11,9	13,6	17,5	13,1
Moins de 18 ans	15,1	15,0	18,7	15,4
18 à 64 ans	12,6	13,3	16,0	13,2
65 ans et plus	2,7	12,6	23,5	8,4
Hommes	10,9	11,8	14,8	11,8
Moins de 18 ans	14,8	14,7	18,3	15,1
18 à 64 ans	10,9	11,6	13,9	11,6
65 ans et plus	F	6,4	13,1	6,3
Femmes	12,9	15,4	20,1	14,4
Moins de 18 ans	15,4	15,2	19,1	15,8
18 à 64 ans	14,2	15,1	18,1	14,9
65 ans et plus	2,8	17,1	31,1	10,0
Toutes les familles	14,6	18,5	23,4	16,7
Familles économiques 2+	9,5	9,7	12,8	10,0
Familles de personnes âgées	F	F	9,1	F
Couples mariés seulement	F	F	5,9	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	10,8	10,6	13,4	11,0
Couples mariés seulement	7,7	7,4	10,4	7,9
Familles biparentales avec enfants	8,5	8,3	10,9	8,7
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	35,4	35,2	41,4	34,3
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	39,1	39,2	46,8	38,0
Autres familles	11,9	12,6	14,2	14,1
Personnes seules	23,9	34,8	43,0	29,2
Hommes	22,9	28,3	33,1	26,4
Femmes	24,8	40,7	52,1	31,7
Toutes les personnes seules âgées	5,5	33,5	58,9	20,8
Hommes seuls âgés	F	F	41,6	19,8
Femmes seules âgées	5,1	37,6	64,6	21,2
Personnes seules non-âgées	30,2	35,2	37,6	32,0
Hommes seuls non-âgés	25,3	29,4	31,8	27,4
Femmes seules non-âgées	36,2	42,4	44,9	37,9

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2f
Incidence du faible revenu : Divers groupes, Ontario
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	11,0	9,0	12,0	8,7
Moins de 18 ans	14,5	11,4	14,5	11,0
18 à 64 ans	10,9	8,8	11,0	8,8
65 ans et plus	4,9	5,4	12,6	3,5
Hommes	10,3	8,1	10,7	8,0
Moins de 18 ans	13,4	10,2	13,4	10,3
18 à 64 ans	10,2	8,1	10,1	8,1
65 ans et plus	4,0	3,2	8,1	2,6
Femmes	11,7	9,9	13,4	9,4
Moins de 18 ans	15,7	12,7	15,7	11,8
18 à 64 ans	11,6	9,5	12,0	9,6
65 ans et plus	5,6	7,1	16,1	4,1
Toutes les familles	13,2	12,0	16,1	11,1
Familles économiques 2+	8,7	6,5	8,9	6,8
Familles de personnes âgées	4,2	F	5,9	3,5
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	9,5	7,0	9,3	7,4
Couples mariés seulement	6,0	3,6	5,1	4,7
Familles biparentales avec enfants	9,2	6,9	8,7	6,4
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	30,0	25,5	33,7	26,6
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	33,6	29,8	38,8	30,3
Autres familles	8,9	6,5	9,7	7,8
Personnes seules	23,7	24,8	33,1	21,2
Hommes	23,8	23,5	29,0	20,7
Femmes	23,7	26,0	36,7	21,6
Toutes les personnes seules âgées	11,0	15,2	36,2	7,4
Hommes seuls âgés	F	F	32,5	F
Femmes seules âgées	9,9	15,5	37,5	7,0
Personnes seules non-âgées	28,6	28,5	31,9	26,5
Hommes seuls non-âgés	25,5	25,1	28,4	22,9
Femmes seules non-âgées	32,5	32,7	36,2	30,9

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2g

Incidence du faible revenu : Divers groupes, Manitoba
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	13,0	12,6	17,4	13,6
Moins de 18 ans	20,4	16,8	22,2	19,7
18 à 64 ans	12,3	11,9	14,9	12,6
65 ans et plus	3,0	8,6	20,4	7,2
Hommes	13,2	11,8	15,7	13,7
Moins de 18 ans	22,7	17,4	22,5	21,7
18 à 64 ans	11,3	10,7	13,4	11,9
65 ans et plus	3,2	F	12,8	F
Femmes	12,9	13,5	19,2	13,5
Moins de 18 ans	18,0	16,1	21,9	17,6
18 à 64 ans	13,4	13,1	16,4	13,2
65 ans et plus	2,8	11,1	26,2	7,9
Toutes les familles	13,6	16,0	21,8	15,3
Familles économiques 2+	10,6	9,2	13,1	10,6
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	12,0	10,3	13,9	11,6
Couples mariés seulement	6,3	F	7,3	6,3
Familles biparentales avec enfants	10,3	7,6	12,3	9,7
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	44,3	46,1	52,0	43,6
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	47,0	49,9	56,0	46,2
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	19,5	29,3	39,2	24,8
Hommes	21,9	29,7	33,4	27,3
Femmes	17,0	29,0	45,3	22,3
Toutes les personnes seules âgées	F	20,7	44,7	15,2
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	22,2	49,5	14,3
Personnes seules non-âgées	27,2	34,0	36,3	30,0
Hommes seuls non-âgés	25,7	32,8	33,5	29,8
Femmes seules non-âgées	29,7	35,9	41,0	30,4

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2h

Incidence du faible revenu : Divers groupes, Saskatchewan
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	13,9	9,3	14,8	13,6
Moins de 18 ans	19,6	11,8	18,2	19,1
18 à 64 ans	13,8	9,9	13,5	13,4
65 ans et plus	3,8	F	14,4	3,9
Hommes	13,4	8,9	13,5	12,9
Moins de 18 ans	18,4	10,9	17,8	17,4
18 à 64 ans	13,3	9,6	12,9	12,9
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	14,3	9,7	16,2	14,2
Moins de 18 ans	20,8	12,7	18,7	21,0
18 à 64 ans	14,3	10,2	14,0	14,0
65 ans et plus	F	F	20,4	F
Toutes les familles	15,5	12,2	19,2	15,4
Familles économiques 2+	11,8	7,1	11,5	11,4
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	13,6	8,5	12,9	13,0
Couples mariés seulement	10,4	F	9,6	9,7
Familles biparentales avec enfants	10,8	5,4	9,1	9,8
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	43,1	33,2	46,5	44,0
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	45,2	35,3	48,9	46,2
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	22,8	22,4	34,7	23,3
Hommes	27,1	26,0	32,3	27,8
Femmes	18,3	18,6	37,3	18,6
Toutes les personnes seules âgées	F	F	34,9	F
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	F	39,3	F
Personnes seules non-âgées	31,8	31,3	34,7	32,7
Hommes seuls non-âgés	31,6	30,7	34,4	32,4
Femmes seules non-âgées	32,2	32,4	35,1	33,1

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2i
Incidence du faible revenu : Divers groupes, Alberta
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	11,9	10,1	13,6	9,5
Moins de 18 ans	15,4	12,2	15,4	11,7
18 à 64 ans	12,0	10,4	13,3	9,8
65 ans et plus	F	F	11,0	F
Hommes	11,5	9,4	12,5	9,1
Moins de 18 ans	15,8	12,5	16,3	12,0
18 à 64 ans	11,2	9,3	12,0	8,9
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	12,4	10,8	14,7	10,0
Moins de 18 ans	15,1	11,9	14,5	11,4
18 à 64 ans	12,9	11,5	14,6	10,8
65 ans et plus	F	F	15,7	F
Toutes les familles	14,1	13,3	17,8	12,2
Familles économiques 2+	8,9	6,8	9,7	7,0
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	9,9	7,7	10,7	7,7
Couples mariés seulement	6,7	F	8,1	6,0
Familles biparentales avec enfants	10,4	7,3	9,5	7,0
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	29,3	29,0	38,4	27,6
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	34,3	34,0	45,5	32,3
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	25,2	27,0	35,0	23,4
Hommes	22,6	23,3	27,9	21,0
Femmes	28,1	31,2	43,0	26,2
Toutes les personnes seules âgées	F	F	29,3	F
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	F	34,2	F
Personnes seules non-âgées	30,9	32,4	36,6	28,8
Hommes seuls non-âgés	24,7	25,2	29,4	22,9
Femmes seules non-âgées	40,4	43,4	47,6	37,9

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 2j
Incidence du faible revenu : Divers groupes, Colombie-Britannique
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	20,0	12,4	16,5	12,1
Moins de 18 ans	24,1	12,0	16,9	12,7
18 à 64 ans	20,1	13,3	16,2	13,4
65 ans et plus	12,5	8,6	17,6	4,2
Hommes	19,0	11,6	14,9	11,4
Moins de 18 ans	24,7	12,4	17,0	13,2
18 à 64 ans	18,3	12,0	14,5	11,9
65 ans et plus	11,6	F	12,8	F
Femmes	21,1	13,2	18,2	12,7
Moins de 18 ans	23,6	11,6	16,7	12,2
18 à 64 ans	21,9	14,6	17,9	14,8
65 ans et plus	13,2	9,3	21,6	F
Toutes les familles	22,4	16,3	21,3	14,7
Familles économiques 2+	17,2	9,2	12,9	9,8
Familles de personnes âgées	F	F	9,4	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	18,4	10,1	13,5	10,7
Couples mariés seulement	13,2	7,5	8,8	8,2
Familles biparentales avec enfants	18,5	8,5	10,9	8,5
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	43,7	25,6	40,1	29,0
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	47,8	27,1	43,8	32,4
Autres familles	20,0	F	19,1	F
Personnes seules	31,2	28,4	35,7	23,1
Hommes	27,7	24,5	29,0	21,0
Femmes	35,1	32,8	43,3	25,4
Toutes les personnes seules âgées	25,3	21,6	40,3	F
Hommes seuls âgés	F	F	36,6	F
Femmes seules âgées	23,3	19,2	42,1	F
Personnes seules non-âgées	33,1	30,6	34,1	28,4
Hommes seuls non-âgés	27,4	24,1	27,7	22,6
Femmes seules non-âgées	41,9	40,5	43,9	37,1

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 3
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Canada
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,309	0,325	0,340	0,316
Moins de 18 ans	0,256	0,265	0,313	0,261
18 à 64 ans	0,343	0,368	0,389	0,353
65 ans et plus	0,184	0,171	0,173	0,152
Hommes	0,313	0,337	0,353	0,321
Moins de 18 ans	0,255	0,267	0,312	0,262
18 à 64 ans	0,350	0,376	0,394	0,359
65 ans et plus	0,200	0,222	0,182	0,178
Femmes	0,306	0,315	0,331	0,311
Moins de 18 ans	0,257	0,264	0,307	0,260
18 à 64 ans	0,338	0,361	0,375	0,348
65 ans et plus	0,175	0,153	0,153	0,139
Toutes les familles	0,349	0,357	0,380	0,349
Familles économiques 2+	0,292	0,307	0,337	0,302
Familles de personnes âgées	0,230	0,253	0,163	0,209
Couples mariés seulement	0,243	0,357	0,114	0,277
Autres familles de personnes âgées	0,221	0,204	0,210	0,172
Familles non-âgées	0,296	0,310	0,353	0,309
Couples mariés seulement	0,361	0,404	0,413	0,392
Familles biparentales avec enfants	0,261	0,275	0,328	0,272
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	0,339	0,346	0,343	0,330
Familles monoparentales	0,273	0,272	0,341	0,281
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	0,290	0,291	0,354	0,286
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,272	0,271	0,340	0,280
Autres familles	0,349	0,371	0,380	0,346
Personnes seules	0,399	0,385	0,407	0,384
Hommes	0,410	0,414	0,453	0,396
Femmes	0,389	0,363	0,376	0,373
Toutes les personnes seules âgées	0,154	0,151	0,194	0,117
Hommes seuls âgés	0,175	0,201	0,221	0,137
Femmes seules âgées	0,145	0,137	0,187	0,110
Personnes seules non-âgées	0,433	0,439	0,503	0,424
Hommes seuls non-âgés	0,431	0,437	0,496	0,417
Femmes seules non-âgées	0,436	0,441	0,509	0,430

Tableau 4a

Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Terre-Neuve-et-Labrador
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,280	0,275	0,301	0,291
Moins de 18 ans	0,267	0,229	0,285	0,263
18 à 64 ans	0,303	0,300	0,333	0,323
65 ans et plus	0,138	F	0,131	0,134
Hommes	0,280	0,267	0,300	0,287
Moins de 18 ans	0,266	0,218	0,270	0,255
18 à 64 ans	0,297	0,296	0,325	0,315
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	0,281	0,282	0,302	0,295
Moins de 18 ans	0,268	0,242	0,305	0,274
18 à 64 ans	0,309	0,304	0,349	0,330
65 ans et plus	0,128	F	0,124	0,119
Toutes les familles	0,301	0,322	0,331	0,314
Familles économiques 2+	0,280	0,255	0,309	0,292
Familles de personnes âgées	F	F	0,138	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,289	0,259	0,320	0,301
Couples mariés seulement	0,349	0,326	0,384	0,375
Familles biparentales avec enfants	0,267	0,223	0,289	0,269
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,282	0,221	0,323	0,275
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,280	0,221	0,325	0,275
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,337	0,415	0,361	0,349
Hommes	0,338	0,388	0,416	0,354
Femmes	0,336	0,441	0,325	0,345
Toutes les personnes seules âgées	0,116	0,213	0,131	0,105
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	0,124	0,213	0,133	0,111
Personnes seules non-âgées	0,434	0,444	0,492	0,449
Hommes seuls non-âgés	0,366	0,388	0,443	0,378
Femmes seules non-âgées	0,528	0,514	0,558	0,543

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4b
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Île-du-Prince-Édouard
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,286	0,298	0,292	0,282
Moins de 18 ans	0,221	0,244	0,242	0,215
18 à 64 ans	0,337	0,332	0,346	0,332
65 ans et plus	0,133	F	0,145	0,140
Hommes	0,302	0,315	0,305	0,301
Moins de 18 ans	0,218	F	0,229	0,213
18 à 64 ans	0,357	0,354	0,364	0,353
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	0,271	0,282	0,281	0,266
Moins de 18 ans	0,225	F	0,274	0,216
18 à 64 ans	0,320	0,313	0,337	0,313
65 ans et plus	F	F	0,145	F
Toutes les familles	0,319	0,320	0,336	0,305
Familles économiques 2+	0,290	0,278	0,323	0,283
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,300	0,304	0,334	0,291
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Familles biparentales avec enfants	0,238	F	F	F
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	F	F	F	F
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,344	0,343	0,344	0,323
Hommes	0,434	0,387	0,405	0,391
Femmes	0,280	0,304	0,303	0,272
Toutes les personnes seules âgées	F	F	0,123	F
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	F	0,133	F
Personnes seules non-âgées	0,408	0,372	0,446	0,386
Hommes seuls non-âgés	0,447	0,393	0,452	0,411
Femmes seules non-âgées	0,368	0,351	0,439	0,361

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4c

Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Nouvelle-Écosse
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,284	0,294	0,318	0,283
Moins de 18 ans	0,244	0,239	0,283	0,244
18 à 64 ans	0,319	0,326	0,364	0,323
65 ans et plus	0,162	0,175	0,165	0,137
Hommes	0,281	0,296	0,328	0,284
Moins de 18 ans	0,244	0,246	0,289	0,242
18 à 64 ans	0,312	0,321	0,364	0,318
65 ans et plus	0,185	F	F	F
Femmes	0,287	0,292	0,310	0,282
Moins de 18 ans	0,244	0,231	0,264	0,247
18 à 64 ans	0,325	0,330	0,357	0,326
65 ans et plus	0,149	0,151	0,155	0,123
Toutes les familles	0,327	0,336	0,366	0,322
Familles économiques 2+	0,261	0,244	0,306	0,258
Familles de personnes âgées	0,153	F	F	0,123
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,276	0,254	0,322	0,280
Couples mariés seulement	0,323	0,287	0,380	0,313
Familles biparentales avec enfants	0,233	0,246	0,290	0,238
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,255	0,210	0,287	0,251
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,247	0,210	0,285	0,256
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,392	0,397	0,407	0,380
Hommes	0,418	0,418	0,439	0,421
Femmes	0,375	0,383	0,389	0,355
Toutes les personnes seules âgées	0,176	0,185	0,219	0,146
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	0,156	0,149	0,225	0,121
Personnes seules non-âgées	0,440	0,437	0,490	0,443
Hommes seuls non-âgés	0,429	0,421	0,477	0,428
Femmes seules non-âgées	0,448	0,450	0,500	0,454

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4d

Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Nouveau-Brunswick
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,315	0,327	0,318	0,310
Moins de 18 ans	0,273	0,250	0,295	0,270
18 à 64 ans	0,362	0,370	0,364	0,359
65 ans et plus	0,115	F	0,131	0,086
Hommes	0,327	0,336	0,336	0,328
Moins de 18 ans	0,274	0,248	0,308	0,276
18 à 64 ans	0,366	0,380	0,368	0,366
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	0,305	0,318	0,303	0,295
Moins de 18 ans	0,271	0,252	0,296	0,262
18 à 64 ans	0,358	0,362	0,360	0,353
65 ans et plus	0,106	F	0,129	0,076
Toutes les familles	0,339	0,371	0,353	0,332
Familles économiques 2+	0,305	0,278	0,307	0,294
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,312	0,284	0,317	0,302
Couples mariés seulement	0,410	F	0,347	0,376
Familles biparentales avec enfants	0,311	0,285	0,304	0,324
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,250	0,193	0,313	0,244
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,243	0,179	0,309	0,236
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,366	0,428	0,383	0,360
Hommes	0,399	0,424	0,427	0,403
Femmes	0,336	0,432	0,347	0,324
Toutes les personnes seules âgées	0,097	F	0,130	0,066
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	0,097	F	0,132	0,064
Personnes seules non-âgées	0,454	0,466	0,496	0,454
Hommes seuls non-âgés	0,430	0,432	0,470	0,435
Femmes seules non-âgées	0,485	0,509	0,528	0,476

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4e
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Québec
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,297	0,313	0,345	0,296
Moins de 18 ans	0,231	0,272	0,326	0,251
18 à 64 ans	0,327	0,357	0,394	0,337
65 ans et plus	0,172	0,141	0,192	0,095
Hommes	0,298	0,324	0,357	0,298
Moins de 18 ans	0,227	0,265	0,323	0,251
18 à 64 ans	0,335	0,361	0,394	0,335
65 ans et plus	F	0,179	0,200	0,103
Femmes	0,295	0,305	0,337	0,294
Moins de 18 ans	0,236	0,279	0,323	0,250
18 à 64 ans	0,321	0,355	0,378	0,339
65 ans et plus	0,173	0,131	0,179	0,091
Toutes les familles	0,341	0,336	0,383	0,327
Familles économiques 2+	0,268	0,288	0,339	0,280
Familles de personnes âgées	F	F	0,167	F
Couples mariés seulement	F	F	0,131	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,271	0,297	0,358	0,290
Couples mariés seulement	0,337	0,330	0,368	0,357
Familles biparentales avec enfants	0,229	0,278	0,331	0,249
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,253	0,286	0,374	0,294
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,242	0,281	0,369	0,290
Autres familles	0,314	0,337	0,395	0,286
Personnes seules	0,395	0,362	0,408	0,357
Hommes	0,398	0,409	0,460	0,373
Femmes	0,393	0,332	0,378	0,346
Toutes les personnes seules âgées	0,140	0,139	0,213	0,081
Hommes seuls âgés	F	F	0,222	0,083
Femmes seules âgées	0,143	0,129	0,211	0,081
Personnes seules non-âgées	0,411	0,434	0,513	0,419
Hommes seuls non-âgés	0,409	0,433	0,507	0,404
Femmes seules non-âgées	0,413	0,436	0,518	0,432

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4f
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Ontario
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,311	0,322	0,335	0,314
Moins de 18 ans	0,263	0,258	0,311	0,256
18 à 64 ans	0,339	0,361	0,381	0,343
65 ans et plus	0,252	0,243	0,174	0,273
Hommes	0,309	0,329	0,343	0,316
Moins de 18 ans	0,266	0,273	0,316	0,266
18 à 64 ans	0,333	0,355	0,379	0,338
65 ans et plus	0,272	0,323	0,172	0,343
Femmes	0,312	0,317	0,329	0,312
Moins de 18 ans	0,260	0,245	0,312	0,246
18 à 64 ans	0,344	0,366	0,378	0,348
65 ans et plus	0,241	0,215	0,151	0,239
Toutes les familles	0,354	0,364	0,377	0,357
Familles économiques 2+	0,295	0,303	0,326	0,297
Familles de personnes âgées	0,344	F	0,176	0,353
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,291	0,296	0,341	0,292
Couples mariés seulement	0,333	0,422	0,415	0,375
Familles biparentales avec enfants	0,274	0,271	0,334	0,275
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,285	0,268	0,329	0,269
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,290	0,268	0,332	0,274
Autres familles	0,328	0,334	0,351	0,311
Personnes seules	0,406	0,402	0,408	0,402
Hommes	0,396	0,404	0,439	0,395
Femmes	0,415	0,400	0,387	0,409
Toutes les personnes seules âgées	0,191	0,179	0,192	0,183
Hommes seuls âgés	F	F	0,217	F
Femmes seules âgées	0,194	0,172	0,184	0,176
Personnes seules non-âgées	0,437	0,447	0,502	0,426
Hommes seuls non-âgés	0,416	0,425	0,483	0,408
Femmes seules non-âgées	0,457	0,468	0,520	0,442

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4g
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Manitoba
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et
Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,318	0,326	0,336	0,314
Moins de 18 ans	0,286	0,310	0,337	0,309
18 à 64 ans	0,342	0,359	0,385	0,340
65 ans et plus	0,257	0,176	0,168	0,126
Hommes	0,321	0,352	0,360	0,317
Moins de 18 ans	0,281	0,323	0,354	0,305
18 à 64 ans	0,354	0,377	0,398	0,337
65 ans et plus	0,326	F	0,171	F
Femmes	0,315	0,304	0,317	0,311
Moins de 18 ans	0,294	0,295	0,329	0,313
18 à 64 ans	0,331	0,344	0,383	0,343
65 ans et plus	0,197	0,131	0,164	0,085
Toutes les familles	0,338	0,326	0,355	0,309
Familles économiques 2+	0,317	0,324	0,349	0,325
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,321	0,331	0,367	0,334
Couples mariés seulement	0,382	F	0,411	0,387
Familles biparentales avec enfants	0,304	0,348	0,322	0,324
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,296	0,279	0,382	0,318
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,289	0,283	0,385	0,314
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,325	0,327	0,359	0,296
Hommes	0,360	0,376	0,439	0,320
Femmes	0,387	0,276	0,298	0,265
Toutes les personnes seules âgées	F	0,166	0,190	0,106
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	0,124	0,178	0,064
Personnes seules non-âgées	0,371	0,380	0,471	0,347
Hommes seuls non-âgés	0,386	0,386	0,490	0,338
Femmes seules non-âgées	0,351	0,372	0,445	0,362

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4h
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Saskatchewan
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,313	0,342	0,319	0,311
Moins de 18 ans	0,241	0,235	0,266	0,239
18 à 64 ans	0,370	0,408	0,399	0,366
65 ans et plus	0,106	F	0,123	0,131
Hommes	0,332	0,369	0,344	0,326
Moins de 18 ans	0,231	0,225	0,250	0,235
18 à 64 ans	0,401	0,440	0,420	0,388
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	0,296	0,318	0,298	0,298
Moins de 18 ans	0,250	0,244	0,273	0,243
18 à 64 ans	0,340	0,376	0,381	0,345
65 ans et plus	F	F	0,112	F
Toutes les familles	0,375	0,401	0,365	0,372
Familles économiques 2+	0,299	0,334	0,327	0,301
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	0,059	0,023	F	F
Familles non-âgées	0,311	0,339	0,345	0,314
Couples mariés seulement	0,442	F	0,466	0,443
Familles biparentales avec enfants	0,220	0,226	0,255	0,211
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,332	0,321	0,358	0,342
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,335	0,324	0,362	0,347
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,454	0,444	0,390	0,442
Hommes	0,500	0,483	0,491	0,472
Femmes	0,382	0,387	0,299	0,396
Toutes les personnes seules âgées	F	F	0,132	F
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	F	0,120	F
Personnes seules non-âgées	0,490	0,476	0,532	0,472
Hommes seuls non-âgés	0,518	0,492	0,540	0,488
Femmes seules non-âgées	0,440	0,450	0,519	0,443

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4i
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Alberta
Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,330	0,336	0,348	0,341
Moins de 18 ans	0,291	0,282	0,332	0,294
18 à 64 ans	0,351	0,364	0,381	0,366
65 ans et plus	F	F	0,132	F
Hommes	0,343	0,354	0,365	0,361
Moins de 18 ans	0,296	0,279	0,324	0,293
18 à 64 ans	0,371	0,395	0,402	0,399
65 ans et plus	F	F	F	F
Femmes	0,317	0,319	0,333	0,322
Moins de 18 ans	0,286	0,286	0,349	0,295
18 à 64 ans	0,333	0,338	0,387	0,337
65 ans et plus	F	F	0,144	F
Toutes les familles	0,370	0,377	0,392	0,374
Familles économiques 2+	0,322	0,329	0,345	0,335
Familles de personnes âgées	F	F	F	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,325	0,329	0,355	0,339
Couples mariés seulement	0,366	F	0,363	0,373
Familles biparentales avec enfants	0,290	0,282	0,338	0,301
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,335	0,311	0,356	0,319
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,317	0,297	0,344	0,300
Autres familles	F	F	F	F
Personnes seules	0,406	0,403	0,420	0,399
Hommes	0,430	0,440	0,474	0,431
Femmes	0,384	0,372	0,380	0,371
Toutes les personnes seules âgées	F	F	0,156	F
Hommes seuls âgés	F	F	F	F
Femmes seules âgées	F	F	0,147	F
Personnes seules non-âgées	0,409	0,414	0,477	0,403
Hommes seuls non-âgés	0,431	0,442	0,486	0,432
Femmes seules non-âgées	0,389	0,389	0,468	0,376

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Tableau 4j
Ampleur du faible revenu : Divers groupes, Colombie-Britannique Mesure du panier de consommation, Seuils de faible revenu et Mesure de faible revenu – 2000

	MPC	SFR-API	SFR-AVI	MFR-API
Toutes les personnes	0,318	0,359	0,360	0,362
Moins de 18 ans	0,248	0,264	0,301	0,267
18 à 64 ans	0,369	0,417	0,420	0,406
65 ans et plus	0,133	0,122	0,169	0,126
Hommes	0,326	0,374	0,376	0,369
Moins de 18 ans	0,242	0,251	0,295	0,249
18 à 64 ans	0,385	0,444	0,435	0,433
65 ans et plus	0,147	F	0,203	F
Femmes	0,311	0,345	0,347	0,355
Moins de 18 ans	0,255	0,280	0,283	0,287
18 à 64 ans	0,355	0,394	0,391	0,384
65 ans et plus	0,122	0,106	0,148	F
Toutes les familles	0,352	0,380	0,400	0,389
Familles économiques 2+	0,300	0,360	0,365	0,351
Familles de personnes âgées	F	F	0,160	F
Couples mariés seulement	F	F	F	F
Autres familles de personnes âgées	F	F	F	F
Familles non-âgées	0,312	0,369	0,388	0,364
Couples mariés seulement	0,400	0,526	0,543	0,502
Familles biparentales avec enfants	0,249	0,280	0,342	0,290
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées	F	F	F	F
Familles monoparentales	0,247	0,238	0,287	0,234
Familles monoparentales ayant un homme à leur tête	F	F	F	F
Familles monoparentales ayant une femme à leur tête	0,254	0,250	0,290	0,238
Autres familles	0,367	F	0,357	F
Personnes seules	0,400	0,390	0,422	0,416
Hommes	0,431	0,425	0,464	0,425
Femmes	0,372	0,361	0,390	0,408
Toutes les personnes seules âgées	0,116	0,119	0,196	F
Hommes seuls âgés	F	F	0,251	F
Femmes seules âgées	0,092	0,089	0,174	F
Personnes seules non-âgées	0,472	0,454	0,511	0,441
Hommes seuls non-âgés	0,483	0,475	0,513	0,454
Femmes seules non-âgées	0,461	0,434	0,508	0,430

Remarque : F = Nombre d'observations trop faible pour permettre des estimations fiables.

Annexe A
Méthodologie

La meilleure façon de comprendre la valeur ajoutée par la MPC est de comparer celle-ci aux autres indicateurs de faible revenu.

Seuils de faible revenu avant impôt (SFR-AVI)

Cette version des SFR correspond au niveau du revenu total avant le paiement de l'impôt à partir duquel la part consacrée à la nourriture, aux vêtements et chaussures et au logement par une famille d'une taille donnée vivant dans une collectivité rurale ou urbaine d'une taille donnée est de 20 points de pourcentage supérieure à ce que la famille moyenne consacre à ces trois catégories de dépenses.

Ces niveaux de revenu sont calculés au moyen de régressions économétriques effectuées pour des collectivités de cinq tailles différentes et des familles économiques allant de la personne seule à sept personnes ou plus, ce qui donne en tout 35 différents seuils de faible revenu[9]. Les SFR actuels sont fondés sur les tendances en matière de dépenses de 1992. Ils sont mis à jour chaque année pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation du Canada.

Ainsi, les SFR-AVI permettent de répondre à la question suivante : Combien de Canadiens vivent dans des familles qui consacrent à la nourriture, aux vêtements et au logement une proportion de leur revenu total avant impôt de 20 points de pourcentage supérieure à celle qu'y consacraient les familles moyennes de même taille vivant dans une collectivité de même taille en 1992[10]?

---

[9] Les seuils ont été calculés pour cinq tailles de collectivité différentes pour tenir compte du fait que, de façon générale, les coûts du logement augmentent avec la taille de la collectivité, étant les plus faibles dans les régions rurales et les plus élevés dans les grands centres urbains. Ils ont donc été calculés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) de 500 000 habitants et plus; les RMR de 100 000 à 499 999 habitants; les agglomérations de recensement (AR) de 30 000 à 99 999 habitants; les AR et les petits centres urbains de moins de 30 000 habitants; les régions rurales (y compris les collectivités de moins de 1 000 habitants non incluses dans une RMR ou une AR).

[10] En 1992, la famille moyenne a consacré 34,7 % de son revenu total avant impôt à la nourriture, aux vêtements et chaussures et au logement. Les seuils de faible revenu ont donc été fixés au niveau de la répartition du revenu où une famille consacrerait 54,7 % ou plus de son revenu à ces trois catégories de dépenses. En 1992, la famille moyenne a dépensé 44 % de son *revenu après impôt* pour la nourriture, les vêtements et chaussures et le logement. Les seuils de faible revenu après impôt (SFR-API) ont donc été fixés au niveau de la répartition du revenu où une famille consacrerait 64 % ou plus de son revenu après impôt à ces trois catégories de dépenses. Les SFR-API seront utilisés avec les SFR-AVI pour suivre l'incidence et l'ampleur du faible revenu chez les familles avec enfants à compter du rapport d'étape 2002 sur la Prestation nationale pour enfants.

Mesure de faible revenu après impôt (MFR-API)

La mesure de faible revenu après impôt est fixée à 50 % du revenu familial médian rajusté selon une définition du revenu après impôt.

Le mot « rajusté » signifie que le revenu familial médian après impôt est calculé de manière à tenir compte du fait que les besoins des familles diffèrent selon leur taille et leur composition.

Voici comment se fait le calcul. Un facteur est d'abord attribué à chacun des membres de la famille selon une échelle d'équivalence. D'après cette échelle, on attribue à la personne la plus âgée de la famille un facteur de 1, à la deuxième personne la plus âgée et à tous les autres membres de la famille de 16 ans et plus un facteur de 0,4 et à tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans un facteur de 0,3.

On additionne ensuite les valeurs attribuées à chaque membre de la famille pour obtenir la taille rajustée de la famille. Le revenu familial après impôt est ensuite divisé par ce total. Par exemple, dans le cas d'un couple avec deux enfants de moins de 16 ans, la « taille rajustée de la famille » serait de 2 (1+0,4+0,3+0,3) et son revenu total serait divisé par 2. Dans le cas d'un adulte vivant seul, la « taille rajustée de la famille » serait de 1.

Ainsi, selon l'échelle d'équivalence, une famille de quatre personnes a besoin d'un revenu après impôt deux fois plus élevé que celui d'une personne seule pour couvrir les besoins du ménage.

On détermine ensuite le revenu familial après impôt rajusté médian, c'est-à-dire le niveau de revenu familial après impôt rajusté où la moitié de toutes les familles économiques ont un revenu plus élevé et l'autre moitié un revenu plus faible.

La MFR après impôt pour une personne seule s'établit à 50 % de ce montant. Dans le cas de tous les autres types de famille, elle correspond à ce montant multiplié par la « taille rajustée de la famille ». Ainsi, le seuil de faible revenu d'un couple avec deux enfants serait de deux fois celui d'un adulte vivant seul.

Les seuils de la MFR-API ne sont pas rajustés pour tenir compte de la taille des collectivités. Le seuil calculé pour une famille d'une taille donnée est exactement le même peu importe la taille de la collectivité dans laquelle habite la famille.

La MFR-API répond donc à la question suivante : Combien de Canadiens ont un revenu après impôt inférieur à 50 % du revenu rajusté médian de toutes les familles économiques canadiennes pour une année donnée?

Il s'agit d'une mesure qui est purement relative. Elle est rajustée automatiquement chaque année selon les changements des niveaux de revenu familial après impôt médian rajustés au moyen de l'échelle d'équivalence.

Mesure du panier de consommation (MPC)

Contrairement aux SFR ou à la MFR-API, la MPC est fondée sur un panier de biens et services précis.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée d'un homme et d'une femme adultes âgés entre 25 et 49 ans et de deux enfants, une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans[11]. Malgré la récente hausse de la proportion de personnes vivant dans des configurations familiales non conventionnelles (couples sans enfant, familles monoparentales et personnes seules), la famille de deux parents avec deux enfants demeure le type de ménage qui représente la plus grande partie de la population canadienne.

Le coût des biens et services du « panier de consommation » est ensuite calculé pour tous les autres types de ménage à l'aide de l'échelle d'équivalence de la mesure de faible revenu (la section sur la MFR-API contient une description de cette échelle).

Pour les ménages composés de quatre personnes au maximum, cette échelle d'équivalence est presque identique à celle utilisée par les Nations Unies et le Groupe d'étude sur le revenu du Luxembourg (LIS) pour calculer les mesures relatives de la pauvreté fondées sur le revenu disponible. L'échelle d'équivalence qu'ils utilisent est simplement la racine carrée de la taille du ménage.

L'analyste britannique de la pauvreté Anthony Atkinson a fait une étude approfondie des nombreuses échelles d'équivalence utilisées dans les pays développés et est arrivé à la conclusion que celles-ci tendent toutes à se rapprocher de la valeur de la racine carrée de la taille du ménage.

Le choix de l'échelle d'équivalence de la MFR cadre donc bien avec ce qui se fait à l'échelle internationale et représente en même temps des jugements portés par Statistique Canada dans le contexte canadien.

Particularités de la MPC

La MPC est donc un indicateur de faible revenu fondé sur des « biens et services » dont le coût est calculé pour un certain nombre de collectivités urbaines précises et catégories de collectivités selon la taille au Canada. Elle peut donc être utilisée pour répondre à une question à laquelle ne permettent pas de répondre les SFR et la MFR-API, à savoir : Combien de personnes au Canada vivent dans des familles n'ayant pas un revenu disponible suffisant pour acheter les biens et services du « panier de consommation » dans leur collectivité ou une collectivité de même taille?

---

[11] L'âge des membres de la famille doit être précisé pour calculer le coût des dépenses liées à la nourriture et aux vêtements et chaussures, qui varie selon l'âge et le sexe des membres du ménage.

En outre, la MPC tient mieux compte que les SFR ou la MFR-API des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités et catégories de collectivité selon la taille au Canada. La raison en est que les seuils fondés sur la MPC varient selon le coût des biens et services du panier dans des collectivités de différentes tailles, des collectivités de même taille dans différentes provinces et des collectivités de différentes tailles au sein d'une même province.

Cette sensibilité aux différences du coût de la vie entre les régions et la transparence des biens et services du panier de consommation étaient les caractéristiques souhaitées dans l'élaboration du nouvel indicateur de faible revenu.

Enfin, le fait de ne pas être en mesure de se procurer les biens et services inclus dans le panier de consommation constitue le concept fondamental du faible revenu sur lequel repose la MPC. Cela suppose que le revenu à comparer aux seuils ne devrait pas être le revenu brut, mais plutôt une mesure du revenu effectivement disponible pour acheter ces biens et services.

Les montants suivants doivent donc être retranchés du revenu familial brut total avant la comparaison :

- les dépenses consacrées à la garde des enfants[12];
- les dépenses consacrées aux soins de santé non assurés recommandés par un professionnel de la santé, tels que les médicaments d'ordonnance, les aides pour personnes handicapées, les soins dentaires, les soins de la vue, ainsi que les primes d'assurance-maladie;
- l'impôt sur le revenu des particuliers et la partie des charges sociales, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi prise en charge par les particuliers;
- les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants versés à une autre famille;
- les retenues salariales *obligatoires* pour les régimes de retraite d'employeur, pour les cotisations syndicales et pour les régimes d'assurance-maladie supplémentaire instaurés par un employeur.

Les montants consacrés aux pensions alimentaires, à la garde des enfants et aux retenues salariales obligatoires autres que les cotisations à l'AE et au RPC/RRQ sont tirés des réponses des participants à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada.

---

[12] Les dépenses consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé non assurés recommandés par un professionnel de la santé ne sont pas incluses dans le panier étant donné qu'elles varient énormément d'une famille à l'autre selon la disponibilité des services de garderie gratuits ou subventionnés et les besoins en soins de santé des membres de la famille. On pourrait donc difficilement constituer un élément « type » pour ces catégories de dépenses dans le panier. Cependant, les familles qui doivent consacrer des sommes importantes à ces dépenses ont, de toute évidence, plus de difficulté à se procurer les biens et services qui leur sont nécessaires que celles qui n'ont pas à assurer de tels coûts. On en tient compte en déduisant le montant consacré à ces dépenses du revenu familial total monétaire avant de comparer ce revenu aux seuils de la MPC.

Les cotisations au RPC/RRQ et à l'AE ont été calculées d'après les gains et les taux de cotisation publiés; les cotisations aux régimes publics d'assurance-maladie, d'après les barèmes provinciaux et le revenu net.

Dans le cas des personnes qui ont déclaré un montant positif de frais médicaux directs à la ligne 330 de leur formulaire d'impôt, ce montant a été utilisé[13]. Autrement, des montants ont été imputés pour chaque province à partir des données tirées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

Toutes ces déductions représentent une part du revenu qui n'est pas disponible pour acheter les biens et services du panier. Comme on peut le voir, il s'agit d'un concept beaucoup plus strict du revenu disponible que celui utilisé pour les SFR (aucun montant n'est déduit du revenu total avant la comparaison avec les seuils) ou la MFR-API (seul l'impôt est déduit avant la comparaison du revenu familial après impôt rajusté avec les seuils).

Ainsi, même lorsque le seuil de la MPC pour une famille donnée dans une collectivité donnée est inférieur aux SFR ou à la MFR-API, le revenu disponible de cette famille selon la MPC peut être inférieur au seuil de cette dernière même si son revenu total ou son revenu après impôt dépasse le seuil des deux autres mesures. Cette famille serait considérée à faible revenu selon la MPC, mais pas d'après les SFR ou la MFR-API.

Composition du panier de la MPC

a) Nourriture

La composition de l'élément « nourriture » du panier de consommation est celle qui figure dans *Panier de provisions nutritif – Canada 1998*, une publication de Santé Canada dont l'auteur est Judith Lawn[14]. Le panier représente les dépenses types consacrées à la nourriture dans les différentes collectivités du Canada, tirées de l'enquête *Dépenses alimentaires des familles au Canada 1996* et adaptées d'après les *Recommandations sur la nutrition* de Santé Canada et les directives actuelles concernant l'apport en gras et en gras saturés pour les adultes.

Il ne s'agit ni d'un « régime idéal » ni du régime le moins coûteux répondant aux besoins nutritionnels. Il s'agit plutôt d'un régime nutritif constitué d'aliments qu'achètent les ménages canadiens ordinaires. Le panier se compose d'aliments sains qui répondent aux goûts des consommateurs. Il s'agit d'aliments que la société considère comme acceptables et qui sont suffisamment variés pour ne pas lasser le consommateur, tout en constituant un bon régime alimentaire. Certains produits alimentaires transformés de base, comme le yogourt et

---

[13] Environ 75 % des répondants de l'EDTR ont consenti à ce que des données soient extraites de leur déclaration d'impôt. Pour tous ceux d'entre eux qui n'avaient pas déclaré un montant positif à la ligne 330 de leur formulaire, un montant a été imputé de la même façon que dans le cas des personnes qui n'avaient pas donné accès à leur déclaration d'impôt.

[14] Judith Lawn, *Panier de provisions nutritif – Canada 1998*, Santé Canada, Ottawa, 1998. Cette publication a été préparée dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Unité de la nutrition et de la saine alimentation de la Direction générale de la promotion et des programmes de la santé de Santé Canada. Elle tient compte des opinions de nutritionnistes des paliers fédéral, provincial et territorial.

le pain, plus coûteux, y sont inclus, car normalement une famille ne prépare pas ces produits à partir d'ingrédients à l'état brut.

La publication indique la quantité de chaque produit alimentaire achetée chaque semaine et l'unité d'achat recommandée pour la famille de référence. À partir de ces tables, Statistique Canada a pu déterminer le coût annuel du panier d'aliments dans les 40 centres urbains où il rassemble des données sur les prix des produits alimentaires[15].

Par exemple, à Ottawa, en janvier 2000, le prix moyen de l'unité de quantité type de lait à 2 % (sac de 4 litres) pour la famille de référence était de 3,49 $. Comme, selon le Panier de provisions nutritif, la quantité hebdomadaire moyenne recommandée est de 10,45 litres, le prix de la quantité hebdomadaire de lait pour la famille s'élevait à 9,12 $, soit (10,45 litres/4 litres) x 3,49 $ = 9,12 $. Cette méthode de calcul a été utilisée pour tous les articles du panier pour chaque mois; le coût hebdomadaire total moyen pour les 12 mois a ensuite été multiplié par 52 pour obtenir le coût annuel.

La composition de l'élément « nourriture » du panier de consommation est donnée à l'annexe B, y compris les unités d'achat et la quantité hebdomadaire suggérées.

Le coût annuel de chacun des cinq éléments du panier de consommation de la MPC est présenté à l'annexe G pour chacune des 19 régions urbaines et des 29 tailles de collectivité pour lesquelles on a calculé un seuil pour la famille de référence.

Le coût annuel de l'élément « nourriture » en 2000 variait entre 5 331 $, à Hamilton (Ontario), et 7 623 $, à Prince George (Colombie-Britannique). Le montant consacré à la nourriture par la famille de référence médiane (y compris les repas au restaurant) s'élevait à 7 400 $. Les coûts de l'élément « nourriture » du panier de la MPC varie donc entre 72 % et 103 % de ce niveau national médian.

b) Vêtements et chaussures

En 1997, le Winnipeg Harvest et le Conseil de planification sociale de Winnipeg ont mis au point une norme pour le budget des familles établies dans la région métropolitaine de recensement de Winnipeg, qu'ils appellent la mesure du niveau de vie acceptable (NVA). En 1999, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information sur le développement social a choisi l'élément « vêtements et chaussures » du NVA pour la MPC, pour les raisons suivantes :

- il s'agissait du « panier » de vêtements et chaussures le plus récent conçu au Canada;
- il découlait d'un effort visant à déterminer les vêtements et chaussures pour les situations les plus courantes au travail, à l'école et dans la vie sociale, soit un niveau de vie semblable à celui visé par la MPC;

---

[15] On suppose que, dans chaque province, le coût du panier de provisions dans les régions rurales correspond à celui du plus petit centre urbain pour lequel des données sur les prix sont recueillies. Statistique Canada est en train de vérifier cette hypothèse dans des centres urbains et ruraux de cinq provinces (Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador) au moyen d'une source indépendante de données sur les prix des aliments en 2000.

- il a été établi à la suite de nombreux commentaires présentés par des personnes à faible revenu.

Les articles du NVA vont servir de critère provisoire pour cet élément de la MPC pour les années 2000, 2001 et 2002.

Le calcul a été fait de la façon suivante pour l'année 2000. Tout d'abord, Winnipeg Harvest et le Conseil de planification sociale de Winnipeg ont déterminé le coût de l'élément « vêtements et chaussures » du panier du NVA pour la famille de référence. Les articles qui composent cet élément du panier ainsi que le calendrier de remplacement de ces articles sont présentés à l'annexe C.

Ensuite, pour calculer le coût de cet élément du panier dans d'autres centres urbains, la Division des prix de Statistique Canada a utilisé les indices spatiaux relatifs des vêtements et chaussures d'octobre 1999, publiés dans la Table 12 de la publication mensuelle de Statistique Canada intitulée *L'indice des prix à la consommation*. Ces indices permettent de calculer le coût relatif de divers éléments de dépense dans au moins un centre urbain par province.

Utilisant le coût de l'élément « vêtements et chaussures » du NVA à Winnipeg comme point de départ, on a établi le coût approximatif de cet élément dans les autres centres urbains du Canada. On a supposé que le coût des vêtements et des chaussures dans les centres urbains de chaque province et chaque territoire pour lesquels des indices de prix spatiaux relatifs étaient disponibles correspondait à peu près au coût observé dans d'autres collectivités et catégories de collectivité de ces provinces et territoires.

Les raisons pour lesquelles l'élément « vêtements et chaussures » du NVA ne sera utilisé que de façon temporaire sont les suivantes :

1. La qualité des articles énumérés dans le panier du NVA n'est pas décrite de manière suffisamment précise pour que Statistique Canada puisse recueillir des données sur les prix de façon uniforme partout au pays.

2. Un peu plus seulement de la moitié des familles biparentales avec deux enfants ont dépensé plus que la famille de référence à Winnipeg en vêtements et chaussures composant le panier du NVA. Cela représente un niveau un peu plus élevé que le niveau visé par la MPC.

Un autre élément « vêtements et chaussures » a été élaboré. Il est fondé sur l'élément du panier du NVA, mais décrit de façon plus précise la quantité et la qualité des articles en question et prévoit un calendrier de remplacement mieux adapté à la réalité. Les données sur le coût de ce nouvel élément seront recueillies à compter de 2003.

Le coût de l'élément « vêtements et chaussures » provisoire en 2000 variait entre 2 110 $ à Charlottetown et 2 292 $ à St. John's, Halifax, Toronto et Vancouver. À l'échelle nationale, le coût médian pour la famille de référence était de 2 450 $. Ainsi, les coûts de la MPC se situent entre 86 % et 93,6 % du niveau médian global[16].

c) Logement

L'élément logement de la MPC représente le coût moyen du loyer médian des logements locatifs de deux et de trois chambres à coucher dans chaque collectivité et catégorie de collectivité de chaque province où le nombre d'observations permet un calcul statistiquement fiable de ce coût. Les ménages dont le logement est subventionné sont inclus dans l'échantillon, mais ceux qui ne paient pas de loyer sont exclus, tout comme les logements locatifs nécessitant d'importantes réparations.

Si le choix s'est porté sur la moyenne des loyers médians des logements locatifs de deux et de trois chambres à coucher, c'est qu'environ une moitié des familles de deux adultes et deux enfants habitent dans chacun de ces deux types de logement respectivement.

On a choisi le loyer médian pour assurer une qualité de logement acceptable même dans les régions où l'offre de logements à prix modique est limitée. Il est entendu que bon nombre de ménages à faible revenu consacrent un montant moins élevé au logement, soit parce que leur loyer est subventionné soit parce qu'ils sont propriétaires de leur habitation et ont fini de rembourser leur hypothèque[17].

Le loyer comprend les services publics (eau, chauffage et électricité) ainsi que les commodités suivantes : une cuisinière, un réfrigérateur et l'utilisation d'une laveuse et d'une sécheuse. Dans les cas où le loyer ne comprend pas tous ces éléments, Statistique Canada a rajusté les coûts de la façon décrite ci-après.

Statistique Canada a utilisé trois sources de données pour calculer les loyers médians rajustés pour tenir compte des coûts des services publics et des appareils mentionnés. Il s'agit des données sur le logement tirées du questionnaire long du recensement de 1996, du supplément sur les loyers de l'Enquête sur la population active, une enquête mensuelle, et de l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle.

---

[16] Le niveau de dépenses global médian en vêtements et chaussures pour la famille de référence comprend les bijoux et les accessoires, des articles qui ne sont pas inclus dans le panier du NVA.

[17] Les propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque à rembourser doivent quand même assumer certains coûts liés au logement, tels que les impôts fonciers, les services publics et l'assurance, mais ces coûts sont en général inférieurs aux coûts de loyer, qui tiennent compte de ces autres coûts. Il n'existe cependant pas à l'heure actuelle de source de données pour calculer la valeur des subventions locatives versées sous forme de loyer proportionné au revenu ou les coûts de logement réels des propriétaires qui n'ont plus d'hypothèque à rembourser pour chaque ménage. Cette absence de données a une incidence sur toutes les mesures de faible revenu puisque les coûts de logement moins élevés assumés par ces ménages devraient être considérés comme une forme de revenu théorique. Dans le cas de la MPC, elle a pour effet de **surestimer** le nombre de personnes vivant dans des familles dont le revenu disponible n'est pas suffisant pour se permettre le niveau de consommation représenté par les biens et services du panier de consommation. Cette surestimation est susceptible d'être particulièrement importante pour les personnes de plus de 65 ans ainsi que pour les habitants des régions rurales des provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan, où la proportion de ménages propriétaires de leur habitation n'ayant plus d'hypothèque à payer est bien supérieure à la moyenne nationale.

On a calculé le loyer médian (y compris les services publics) en 1995 pour les deux types de logements à partir du recensement de 1996 pour chaque collectivité et catégorie de collectivité de chaque province. Le recensement contient des renseignements à savoir si l'électricité, le chauffage et l'eau sont inclus dans le loyer et, sinon, sur les coûts de ces services. Ces montants ont ensuite été mis à jour pour chacune des provinces en fonction de l'indice provincial des prix à la consommation pour les logements locatifs.

En ce qui concerne les appareils ménagers, la pratique varie beaucoup d'une province à l'autre. Par exemple, en Colombie-Britannique, le réfrigérateur est inclus dans 91 % des loyers des logements de deux chambres comparativement à 12 % seulement au Québec. Statistique Canada a donc corrigé les loyers mensuels médians en conséquence. Pour ce faire, on a ajouté les produits du pourcentage des logements locatifs dépourvus de ces appareils dans chacune de ces provinces multipliés par le coût mensuel amorti de l'achat de l'appareil pour la famille de référence du deuxième décile. Ces montants sont fondés sur les dépenses moyennes consacrées à ces appareils par la famille de référence du deuxième décile en 1997-1999, selon l'Enquête sur les dépenses des ménages.

Le recensement a permis de recueillir suffisamment d'observations pour calculer la moyenne des loyers médians rajustés des logements de deux et de trois chambres à coucher pour 19 régions urbaines distinctes et 29 catégories ou tailles de collectivité différentes dans 10 provinces. Une moyenne a ensuite été établie puis multipliée par 12 pour produire le coût de l'élément « logement » pour chacune de ces 48 régions géographiques.

Comme on pouvait s'y attendre, le coût du logement varie beaucoup plus que celui de la nourriture ou des vêtements et chaussures. Le coût annuel du logement variait entre 4 965 $ dans les régions rurales du Manitoba et 11 399 $ à Toronto. De façon générale, comme l'indique l'annexe G, le coût du logement dans les provinces augmente avec la taille de la collectivité.

Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2000, le coût médian réel du logement pour toutes les familles canadiennes de deux adultes et deux enfants (y compris les ménages qui sont propriétaires de leur habitation) était de 12 215 $. Le coût prévu par la MPC pour les régions rurales du Manitoba représente donc 41 % de cette valeur médiane alors qu'à Toronto, il représente 93 % de la médiane nationale.

d) Transport

L'élément « transport » de la MPC suit, dans une large mesure, les recommandations présentées par le Conseil national du bien-être social dans sa publication *Nouvelle mesure de pauvreté : oui, non ou peut-être?*[18] Ces recommandations sont fondées sur l'idée que, contrairement au coût du logement, le coût du transport de base est généralement moins élevé dans les grandes régions urbaines que dans les plus petites collectivités ou les régions rurales du Canada.

---

[18] Conseil national du bien-être social, *Nouvelle mesure de pauvreté : oui, non ou peut-être?*, Ottawa, hiver 1998-1999, p. 28.

La raison en est que pour avoir accès aux possibilités offertes aux habitants des grands centres urbains par les transports en commun (magasins, services professionnels, travail, études), les habitants des régions qui ne sont pas desservies par un tel système doivent se procurer et entretenir un véhicule[19].

Ainsi, dans les centres urbains desservis par un système de transports en commun, l'élément « transport » du panier se compose du coût annuel de deux abonnements mensuels pour les transports en commun pour adulte et d'un montant de 16 $ pour une course aller-retour en taxi par mois pour l'achat d'articles difficiles à transporter. Le montant de 16 $ est rajusté annuellement en fonction des changements de l'indice des prix à la consommation pour les déplacements en taxi dans l'ensemble de la province.

Selon Statistique Canada, seulement 3 des 49 centres urbains comptant 30 000 habitants ou plus ne sont pas dotés d'un système de transports en commun. On a donc utilisé l'élément « transport » décrit dans le paragraphe qui précède pour tous les centres de cette taille.

Dans toutes les autres régions, y compris Charlottetown, dont la population est de plus de 30 000 habitants, mais qui n'est pas pourvue de transports en commun, l'élément « transport » du panier est le coût de l'achat et de l'entretien d'une Chevrolet Cavalier quatre cylindres, quatre portes de cinq ans[20]. Ces coûts comprennent :

1. 20 % du coût d'un modèle 1995, y compris les intérêts sur un prêt de 36 mois pour l'achat du véhicule;
2. le coût annuel d'un permis de conduire pour adulte;
3. les frais annuels d'immatriculation du véhicule;
4. l'assurance annuelle obligatoire du véhicule;
5. le coût de 1 500 litres d'essence sans plomb ordinaire; et
6. le coût de deux vidanges d'huile et d'une mise au point par année.

Des estimations de ces coûts ont été établies séparément pour chaque province. Pour ce qui est du prix de l'assurance, on suppose que la personne utilise son véhicule pour se rendre au travail et que le conducteur adulte n'a pas eu d'accident au cours des six dernières années.

Dans les centres urbains desservis par un système de transports en commun, le coût de l'élément « transport » variait entre 1 169 $ dans les centres urbains de 30 000 à 99 999 habitants au Québec et 2 316 $ à Toronto.

Dans les régions non desservies par de tels systèmes, le coût de cet élément variait entre 3 517 $ en Alberta et 4 113 $ au Manitoba. La variation est principalement attribuable aux différences entre les provinces sur le plan de l'assurance obligatoire.

---

[19] Le Conseil national du bien-être social n'a pas inclus le coût d'achat de la voiture dans ses recommandations.

[20] L'âge de la voiture a une forte incidence sur le coût de cet élément du panier. Si on achetait une voiture de six ans tous les six ans au lieu d'une voiture de cinq ans tous les cinq ans, le coût du transport dans les régions qui ne sont pas desservies par les transports en commun serait réduit de 900 $. Ce modèle a été choisi parce qu'on en trouve en grand nombre dans les points de vente de voitures d'occasion partout au pays.

L'annexe E énumère une liste des villes pour lesquelles Statistique Canada recueille des données sur les coûts des transports selon la taille de la collectivité et le genre de données recueillies pour la MPC.

Le montant médian consacré au transport par l'ensemble des familles biparentales avec deux enfants était de 6028 $[21]. Ainsi, les montants relevés dans les petites régions urbaines et les régions rurales représentent de 58 % à 68 % de la médiane nationale.

Comme le coût du transport est plus élevé dans les régions rurales et les petites collectivités urbaines que dans les grands centres urbains, les seuils globaux de la MPC pour les différentes catégories de collectivité dans chaque province ou territoire sont beaucoup plus rapprochés qu'ils ne le sont dans le cas des seuils de faible revenu de Statistique Canada. Cette dernière mesure est fondée sur le lien entre les dépenses en nourriture, en vêtements et chaussures et en logement et le revenu et tient ainsi compte du fait que le coût du logement est plus élevé dans les grands centres urbains. Elle ne tient toutefois pas compte du coût du transport.

e) Autres biens et services

Plusieurs autres biens et services entrent dans la norme de consommation de la MPC. La catégorie « autres biens et services » comprend les dépenses liées aux soins personnels, aux besoins ménagers et à l'ameublement (sauf les articles inclus dans le logement); le service téléphonique de base; les timbres-poste; les dons aux organismes de bienfaisance et religieux; les fournitures scolaires. Elle comprend aussi, dans une mesure modeste, la lecture, les loisirs et les divertissements, soit les frais d'abonnement à un journal, la location de vidéos, les cotisations au YM/YWCA, le prix de revues, de livres, de billets de cinéma et de manifestations sportives. L'annexe F contient une liste des articles faisant partie de la catégorie « autres biens et services ».

Séparément, ces biens et services représentent des proportions beaucoup plus faibles des dépenses totales que la nourriture, les vêtements et chaussures, le logement et le transport. Qui plus est, comme dans le cas des dépenses consacrées à la garde des enfants, il est difficile d'établir un élément de panier type pour ces articles.

Il a donc été décidé d'établir un coût approximatif de ces biens et services à l'aide d'un multiplicateur représentant les dépenses de cette catégorie comme une proportion des dépenses moyennes en nourriture, en vêtements et chaussures et en logement de la famille de référence du deuxième décile[22]. Ce multiplicateur sera calculé pour chaque année à l'aide de microdonnées détaillées tirées du fichier principal de l'Enquête sur les dépenses des ménages.

---

[21] Cela comprend les coûts tels les billets de train interville, d'autobus et d'avion qui ne sont pas inclus dans l'élément « transport » de la MPC.

[22] On a choisi les dépenses du deuxième décile pour le calcul du multiplicateur parce que, depuis 1980, le taux de faible revenu de la famille de quatre personnes déterminé à l'aide des seuils de faible revenu avant impôt de 1992 de Statistique Canada n'a jamais dépassé 15 %, le point milieu du deuxième décile. En 2000, les familles du deuxième décile de revenu après impôt avaient un revenu après impôt variant entre 27 690 $ et 34 783 $.

La variation des indices de prix spatiaux calculés par Statistique Canada pour ces autres biens et services pour 11 centres urbains d'un bout à l'autre du pays ressemble davantage à celle s'appliquant aux dépenses pour la nourriture et les vêtements et chaussures qu'à celle des dépenses de logement et de transport. Les dépenses de logement et de transport n'ont donc pas été prises en compte dans le calcul du multiplicateur. Ces dernières varient beaucoup plus entre les collectivités et les catégories de collectivité (selon qu'elles sont desservies ou non par un système de transports en commun)[23].

Il s'agit du seul élément du panier de la MPC dont le coût soit calculé selon une méthode « relative » plutôt que fondée sur les prix réels de biens et services précis.

Le multiplicateur pour 2000, d'après une moyenne mobile sur trois ans (1997 à 1999) du ratio entre les dépenses consacrées à ces articles et les dépenses en nourriture et en vêtements et chaussures de la famille de référence du deuxième décile s'établit à 68,9 %. Ainsi, pour chaque collectivité et catégorie de collectivité selon la taille, le total des dépenses en nourriture et en vêtements et chaussures en 2000 a été multiplié par 0,689 pour déterminer le coût de tous les autres biens et services énumérés à l'annexe F.

Puisque le coût estimatif des autres biens et services est lié aux coûts estimatifs de la nourriture et des vêtements et chaussures, si ce dernier élément ne correspond pas à la norme de consommation visée par la MPC, l'erreur sera amplifiée par le multiplicateur. C'est là la raison pour laquelle on a entrepris de réviser l'élément « vêtements et chaussures ».

Le coût de ces autres articles variait entre 5 249 $ à Hamilton et 6 828 $ dans les régions rurales de la Colombie-Britannique.

Les dépenses totales médianes de la famille de référence pour tous les biens et services s'élevaient à 44 212 $ en 2000[24]. Les seuils globaux de la MPC variaient entre 21 182 $ dans les centres urbains du Québec comptant de 30 000 à 99 999 habitants et 28 752 $ dans les centres urbains de la Colombie-Britannique de moins de 30 000 habitants, ce qui représente de 48 % à 65 % des dépenses de consommation médianes pour la famille de référence.

---

[23] Sur les 11 villes sondées pour établir les indices de prix spatiaux relatifs en octobre 1999, le coût du logement le moins élevé était de 61 % inférieur au plus élevé; dans le cas du transport, ce pourcentage était de 34 %. La différence était cependant de 9 % dans le cas des vêtements et chaussures, de 7 % dans le cas de la nourriture et de 7 % pour les besoins du ménage et l'ameublement.

[24] Selon l'Enquête sur les dépenses des ménages, en 2000, la famille de référence médiane avait un revenu avant impôt de 65 000 $. Ses dépenses comprenaient des dépenses consacrées à la garde des enfants et aux soins de santé.

Annexe B

Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998		
Formats et achats hebdomadaires approximatifs suggérés, Panier de provisions nutritif – Canada – 1998 pour une famille de 2 adultes avec 2 enfants de moins de 16 ans		
Aliment	**Format suggéré**	**Quantité hebdomadaire approximative suggérée**
Produits laitiers		
Lait 2 %	4 L	10,45 L
Yogourt aux fruits, 2 % M.G	500 g	230 g
Fromage cheddar, mi-fort	227 g	245 g
Fromage cheddar fondu en tranches	500 g	275 g
Mozzarella, 16,5 % M.G.	227 g	365 g
Crème glacée, vanille, 10 % M.G.	2 L	930 mL
Oeufs		
Catégorie A gros	12 (1 dz)	12
Viande, volaille et poisson		
Bifteck de ronde	–	500 g
Bœuf en cubes, sans os	–	210 g
Bœuf haché, mi-maigre	–	655 g
Côtelettes de porc, longe	–	400 g
Cuisses de poulet, sans dos	–	1,34 kg
Saucisses fumées, bœuf et porc	450 g	165 g
Tranches de jambon, 11 % M.G.	175 g	335 g
Filets de poisson surgelé	400 g	200 g
Saumon rose, en conserve	213 g	115 g
Thon, en conserve, dans l'eau	170 g	65 g
Substituts de viande		
Fèves au lard, sauce tomate, en conserve	398 mL	330 mL
Petits haricots blancs, secs	454 g	80 g
Beurre d'arachide	500 g	365 g

Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998 (suite)

Formats et achats hebdomadaires approximatifs suggérés, Panier de provisions nutritif – Canada – 1998 pour une famille de 2 adultes avec 2 enfants de moins de 16 ans

Aliment	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative suggérée
Produits céréaliers		
Pain blanc, enrichi	675 g	1,4 kg
Pain, blé entier	675 g	1,4 kg
Pains à hot dog ou à hamburger	Paquet de 8	18 pains
Farine, tout usage	2.5 kg	655 g
Farine, blé entier	2.5 kg	165 g
Spaghetti, macaroni, enrichi	900 g	755 g
Riz blanc, grain long, précuit	900 g	550 g
Dîner de macaroni au fromage, sec	225 g	155 g
Gruau, régulier et cuisson rapide	1 kg	55 g
Flocons de maïs	675 g	345 g
Shreddies™	800 g	345 g
Biscuits soda	450 g	205 g
Biscuits thé social	400 g	455 g
Agrumes et tomates		
Oranges	–	710 g
Jus de pomme, en conserve, vitamine C ajoutée	Boîte de 1,36 L	1 L
Jus d'orange concentré surgelé	355 mL	330 mL
Tomates	–	560 g
Tomates entières, en conserve	796 mL	240 mL
Jus de tomates	1,36 L	165 mL
Autres fruits		
Pommes	–	1,8 kg
Bananes	–	2,3 kg
Raisin	–	480 g
Poires	–	755 g
Raisins secs, sans pépins	750 g	100 g
Salade de fruits, en conserve	398 mL	335 mL
Pommes de terre		
Pommes de terre, fraîches	4,54 kg	5,5 kg
Frites, surgelées	1 kg	615 g

Le panier de provisions nutritif de Santé Canada – 1998 (suite)

Formats et achats hebdomadaires approximatifs suggérés, Panier de provisions nutritif – Canada – 1998 pour une famille de 2 adultes avec 2 enfants de moins de 16 ans

Aliment	Format suggéré	Quantité hebdomadaire approximative suggérée
Autres légumes		
Brocoli	–	585 g
Chou	–	255 g
Carottes, fraîches	Sac de 1,1 kg	885 g
Céleri	–	345 g
Concombres	–	455 g
Laitue, iceberg	–	450 g
Laitue, romaine	–	595 g
Oignons	–	740 g
Poivrons verts	–	305 g
Navets (rutabagas))	–	360 g
Macédoine de légumes, surgelés	1 kg	330 g
Maïs en grains, en conserve	341 mL	565 mL
Pois verts, en conserve	540 mL	215 mL
Matières grasses		
Margarine, molle, non hydrogénée	454 g	365 g
Beurre	454 g	190 g
Huile de colza (Canola)	1 L	230 mL
Vinaigrette (de type mayonnaise, <35 % d'huile)	500 mL	195 mL
Sucre et sucreries		
Sucre, blanc	2 kg	845 g
Confiture de fraises	500 mL	155 mL

Annexe C

Conseil de planification sociale de Winnipeg et Winnipeg Harvest niveau de vie acceptable (NVA) 2000		
Article	**NVA – Quantité et coût unitaire**	**NVA – Estimation coût annuel**
Chaussures athlétiques (enfant 1)	3 @ 12 $	36,00
Chaussures athlétiques (enfant 2)	3 @ 12 $	36,00
Chaussures athlétiques (adulte 1)	1 @ 40 $	40,00
Chaussures athlétiques (adulte 2)	1 @ 40 $	40,00
Chaussures de ville (enfant 1)	1 @ 20 $	20,00
Chaussures de ville (enfant 2)	1 @ 20 $	20,00
Chaussures de ville (adulte 1)	1 @ 60 $	60,00
Chaussures de ville (adulte 2)	1 @ 60 $	60,00
Sandales (enfant 1)	1 @ 15 $	15,00
Sandales (enfant 2)	1 @ 15 $	15,00
Sandales (adulte 1)	1 @ 20 $	20,00
Sandales (adulte 2)	1 @ 20 $	20,00
Bottes d'hiver (enfant 1)	1 @ 40 $	40,00
Bottes d'hiver (enfant 2)	1 @ 40 $	40,00
Bottes d'hiver (adulte 1)	1 @ 90 $	30,00 (pour 3 ans)
Bottes d'hiver (adulte 2)	1 @ 90 $	30,00 (pour 3 ans)
Bottes de caoutchouc (enfant 1)	1 @ 12 $	12,00
Bottes de caoutchouc (enfant 2)	1 @ 12 $	12,00
Bottes de caoutchouc (adulte 1)	1 @ 25 $	6,25 (pour 4 ans)
Bottes de caoutchouc (adulte 2)	1 @ 25 $	6,25 (pour 4 ans)
Bas (enfant 1)	8 @ 2.38 $	19,04
Bas (enfant 2)	8 @ 2.38 $	19,04
Bas (adulte 1)	5 @ 2.20 $	11,00
Bas (adulte 2)	5 @ 2.20 $	11,00
Caleçon (enfant 1)	6 @ 2 $	12,00
Caleçon (enfant 2)	6 @ 2 $	12,00
Caleçon (adulte 1)	4 @ 9 $	36,00
Caleçon (adulte 2)	4 @ 9 $	36,00
Soutien-gorge (adulte 2)	3 @ 26 $	78,00
Sous-vêtement long (enfant 1)	5 @ 3.46 $	17,30
Sous-vêtement long (enfant 2)	5 @ 3.46 $	17,30
Sous-vêtement long (adulte 1)	1 @ 40 $	20,00 (pour 2 ans)
Sous-vêtement long (adulte 2)	1 @ 40 $	20,00 (pour 2 ans)

Conseil de planification sociale de Winnipeg et Winnipeg Harvest niveau de vie acceptable (NVA) 2000 (suite)		
Article	**NVA – Quantité et coût unitaire**	**NVA – Estimation coût annuel**
Pantalon (enfant 1)	6 @ 12 $	72,00
Pantalon (enfant 2)	6 @ 12 $	72,00
Pantalon (adulte 1)	2 @ 40 $	80,00
Pantalon (adulte 2)	2 @ 40 $	80,00
Pantalon court (enfant 1)	3 @ 13 $	39,00
Pantalon court (enfant 2)	3 @ 13 $	39,00
Pantalon court (adulte 1)	1 @ 20 $	20,00
Pantalon court (adulte 2)	1 @ 20 $	20,00
T-shirts (enfant 1)	3 @ 10 $	30,00
T-shirts (enfant 2)	3 @ 10 $	30,00
T-shirts (adulte 1)	3 @ 15 $	45,00
T-shirts (adulte 2)	3 @ 15 $	45,00
Pull (enfant 1)	2 @ 20 $	40,00
Pull (enfant 2)	2 @ 20 $	40,00
Pull (adulte 1)	2 @ 30 $	60,00
Pull (adulte 2)	2 @ 30 $	60,00
Pyjamas (enfant 1)	2 @ 15 $	30,00
Pyjamas (enfant 2)	2 @ 15 $	30,00
Pyjamas (adulte 1)	1 @ 40 $	40,00
Pyjamas (adulte 2)	1 @ 40 $	40,00
Maillot de bain (enfant 1)	1 @ 15 $	15,00
Maillot de bain (enfant 2)	1 @ 15 $	15,00
Maillot de bain (adulte 1)	1 @ 40 $	20,00 (pour 2 ans)
Maillot de bain (adulte 2)	1 @ 40 $	20,00 (pour 2 ans)
Veste (enfant 1)	1 @ 60 $	60,00
Veste (enfant 2)	1 @ 60 $	60,00
Veste (adulte 1)	1 @ 150 $	75,00 (pour 2 ans)
Veste (adulte 2)	1 @ 150 $	75,00 (pour 2 ans)
Imperméable (enfant 1)	1 @ 25 $	25,00
Imperméable (enfant 2)	1 @ 25 $	25,00
Imperméable (adulte 1)	1 @ 40 $	20,00 (pour 2 ans)
Imperméable (adulte 2)	1 @ 40 $	20,00 (pour 2 ans)
Divers (enfant 1)	s/o	15,00
Divers (enfant 2)	s/o	15,00
Divers (adulte 1)	s/o	15,00
Divers (adulte 2)	s/o	15,00
Légende : Adulte 1 = homme; Adulte 2 = femme; Enfant 1 = garçon; Enfant 2 = fille		

Annexe D

Pourcentage des logements dont le loyer inclut divers appareils, enquête supplémentaire sur les loyers de l'Enquête sur la population active (EPA), moyenne de juin à décembre 2000

Province	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	QC	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.
Logements de deux chambres										
Réfrigérateur	82	91	87	81	12	84	90	85	91	91
Cuisinière	81	92	89	80	13	85	89	88	91	92
Laveuse	13	12	9	8	3	9	27	36	18	31
Sécheuse	13	11	7	6	2	8	27	32	18	28
Logements de trois chambres										
Réfrigérateur	85	81	69	70	8	63	76	73	82	82
Cuisinière	84	79	71	69	8	63	76	73	83	84
Laveuse	11	8	15	11	2	18	34	38	36	38
Sécheuse	9	8	14	10	2	18	38	37	37	36

Source : Statistique Canada

Annexe E

Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies[1]					
Centre urbain	**Taille[2]**	**Tarifs d'autobus**	**Assurance**	**Essence**	**Mises au point**
St. John's	2	x	(x)	(x)	x
Cornerbrook	4	(x)	x	x	
Grand Falls	4			x	
Charlottetown	3		x	x	x
Halifax	2	x	(x)	(x)	x
Sydney	2	x	x	(x)	
Truro	3			x	
Moncton	2	x	(x)	(x)	x
Saint John	2	x	(x)	(x)	x
Fredericton	3	x	(x)	(x)	
Bathurst	4		x	x	
Montréal	1	x[3]	(x)[3]	(x)	x
Québec	1	x	(x)	(x)	x
Hull	2	x	(x)		
Chicoutimi/Joncquière	2	x	(x)	x	
Sherbrooke	2	x	(x)	x	
Trois-Rivières	2	x	(x)	x	
Drummondville	3	x	x		
Shawinigan/Shawinigan Sud	3	x	x		
St. Jean	3	x	x		
Granby	3	x	x		
Baie-Comeau	3		x		
Rouyn-Noranda	3		x		
Sorel	3		x		
Saint-Hyacinthe	3		x		
Valleyfield	3		x		
Victoriaville	3	x			
Thetford Mines	4		x		

Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies[1] (suite)					
Centre urbain	**Taille[2]**	**Tarifs d'autobus**	**Assurance**	**Essence**	**Mises au point**
Toronto	1	x	(x)	(x)	(x)
Ottawa	1	x	(x)	(x)	(x)
Hamilton	1	x	(x)	(x)	
London	2	x	(x)	(x)	
Kitchener	2	x	(x)		
St.Catharines/Niagara	2	x[4]	(x)		
Windsor	2	x	(x)	(x)	
Oshawa	2	x	(x)		
Sudbury	2	x	(x)	(x)	
Kingston	2	x	(x)		
Thunder Bay	2	x	(x)	(x)	x
Barrie	2		(x)		
Guelph	2		(x)		
Brantford	2		(x)		
Peterborough	2		(x)		
Cornwall	3		x		
Belleville	3		x		
Chatham	3		x		
Sarnia	3	x	x	x	
North Bay	3		x		
Timmins	3		x		
Sault Ste. Marie	3		x		
Winnipeg	1	x	(x)	(x)	x
Brandon	3	x	x	x	
Thompson	4	(x)			
Regina	2	x	(x)	(x)	x
Saskatoon	2	x	(x)	(x)	x
Moose Jaw	3	x	x	x	
Prince Albert	3	x		x	
Swift Current	4	(x)			
Yorkton	4	(x)			
Calgary	1	x	(x)	(x)	x
Edmonton	1	x	(x)	(x)	x
Lethbridge	3	x	x	x	
Medicine Hat	3	x			
Red Deer	3	x			
Fort McMurray	3	x			

Villes pour lesquelles des données sur le transport sont recueillies[1] (suite)

Centre urbain	Taille[2]	Tarifs d'autobus	Assurance	Essence	Mises au point
Vancouver	1	x	x	(x)	(x)
Victoria	2	x	x	(x)	x
Kelowna	2	x	(x)	(x)	
Abbotsford/Matsqui/Mission	2	x	(x)[5]	(x)	x
Chilliwack	3		x		
Penticton	3		x		
Nanaimo	3	x			
Kamloops	3	x	x		
Prince George	3	x	x	x	
Williams Lake	4		x		
Whitehorse	4	x	x	x	x
Yellowknife	4	x	x	x	x
Iqaluit	4				x

Remarque : Les données entre parenthèses ne sont pas utilisées dans le calcul des coûts du transport de la MPC.

[1] Source : Division des prix, Statistique Canada.

[2] Taille de la région : 1 – 500 000 +
2 – 100 000 – 499 999
3 – 30 000 – 99 999
4 – Urban <30 000

[3] Comprend des données distinctes pour « St-Jérôme » à l'intérieur de la RMR de Montréal.

[4] Comprend des données distinctes pour « Welland » et « Niagara Falls » à l'intérieur de la RMR de St.Catharines/Niagara.

[5] Comprend des données distinctes pour « Matsqui » et « Mission ».

Annexe F

Articles de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) inclus dans le calcul des autres dépenses : numérateur	
Numéro de l'article	**Description de l'article**
2200	Achats de téléphones et matériel
2202-2204	Services téléphoniques
2230	Postes et autres services postaux et de communication
2310	Produits de nettoyage ménagers
2320-2330	Articles en papier, emballages pour aliments
2380	Autres fournitures ménagères
2500	Meubles
2510	Carpettes, tapis et sous-tapis
2520	Couvre-fenêtres et équipement ménager en matière textile
2540	Climatiseurs d'appartement, humidificateurs et déshumidificateurs portatifs
2552	Fours à micro-ondes et fours à convection
2560	Petits appareils électriques pour la préparation des aliments
2580	Aspirateurs et autres appareils de nettoyage de tapis
2584	Machines à coudre
2586	Autres appareils et articles électriques
2590	Accessoires et pièces pour gros appareils
2640	Lampes et abat-jour
2650	Ustensiles de cuisine et de cuisson non électriques
2660	Articles de table, couverts et couteaux
2670	Matériel de nettoyage non électrique
2672	Bagage
2674	Matériel de sécurité au foyer
2680	Autres équipements, pièces et accessoires ménagers
2690-2710	Entretien et réparations de meubles et d'équipement
2720-2730	Services reliés à l'ameublement et à l'équipement
3312	Autres médicaments et produits pharmaceutiques
3500-3580	Soins personnels
3700	Matériel de sport et d'athlétisme
3720	Jouets et véhicules pour enfants
3730	Jeux électroniques et pièces connexes
3830	Location de jeux vidéo
3770-3774	Matériel et service photographiques
3900	Bicyclettes, pièces et accessoires

Articles de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) inclus dans le calcul des autres dépenses : numérateur (suite)	
Numéro de l'article	**Description de l'article**
3950	Entretien et réparations de bicyclettes
4000-4070	Matériel et services de divertissement au foyer
4100	Cinémas
4110	Événements sportifs (comme spectateur)
4120	Spectacles en salle
4130	Admission aux musées et autres activités
4140	Frais de location pour télédistribution (câble) et pour la diffusion par satellite
4150	Cotisations et droits pour établissements sportifs et récréatifs
4160	Cotisations pour usage unique d'établissements sportifs et récréatifs
4170	Camps pour enfants
4300-4340	Matériel de lecture et autres imprimés
4400-4410	Fournitures pour l'éducation
4420-4430	Manuels
4630	Frais de services bancaires
5220-5230	Contributions aux œuvres de bienfaisance
Source : Statistique Canada	

Annexe G

Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence, selon les divers éléments ($)						
Collectivité/Taille de collectivité	**Nourriture**	**Vêtements, chaussures**	**Logement**	**Transport**	**Autres**	**Total**
Terre-Neuve-et-Labrador, région rurale	7 045	2 292	5 835	3 955	6 430	25 556
Terre-Neuve-et-Labrador, <30 000	7 045	2 292	6 560	3 955	6 430	26 281
St. John's, RMR	6 796	2 292	7 298	1 451	6 258	24 095
Île-du-Prince-Édouard, région rurale	6 335	2 110	5 698	3 612	5 816	23 572
Île-du-Prince-Édouard, <30 000	6 335	2 110	6 783	3 612	5 816	24 656
Charlottetown, AR	6 335	2 110	7 561	3 612	5 816	25 434
Nouvelle-Écosse, région rurale	6 584	2 292	6 285	3 909	6 113	25 182
Nouvelle-Écosse, <30 000	6 584	2 292	6 532	3 909	6 113	25 429
Nouvelle-Écosse, 30 000 – 99 999	6 584	2 292	6 853	1 490	6 113	23 331
Halifax, RMR	6 476	2 292	8 241	1 560	6 038	24 607
Sydney, AR	6 283	2 292	6 840	1 286	5 905	22 606
Nouveau-Brunswick, région rurale	6 573	2 269	5 452	3 917	6 089	24 299
Nouveau-Brunswick, <30 000	6 573	2 269	5 785	3 917	6 089	24 632
Fredericton, AR	6 491	2 269	7 803	1 344	6 033	23 940
Saint John, RMR	6 499	2 269	6 087	1 340	6 038	22 233
Moncton, AR	6 372	2 269	7 118	1 230	5 951	22 940
Québec, région rurale	6 064	2 269	5 351	3 739	5 739	23 161
Québec, <30 000	6 064	2 269	5 449	3 739	5 739	23 260
Québec, 30 000 – 99 999	6 064	2 269	5 942	1 169	5 739	21 182
Québec, 100 000 – 499 999	6 064	2 269	6 329	1 396	5 739	21 797
Québec, RMR	6 014	2 269	6 692	1 476	5 705	22 156
Montréal, RMR	6 017	2 269	7 129	1 320	5 706	22 441

Seuils de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence, selon les divers éléments ($) (suite)						
Collectivité/Taille de collectivité	**Nourriture**	**Vêtements, chaussures**	**Logement**	**Transport**	**Autres**	**Total**
Ontario, région rurale	5 546	2 292	7 970	3 912	5 397	25 117
Ontario, <30 000	5 546	2 292	7 945	3 912	5 397	25 091
Ontario, 30 000 – 99 999	5 546	2 292	8 433	1 392	5 397	23 059
Ontario, 100 000 – 499 999	5 833	2 292	9 175	1 645	5 595	24 539
Ottawa, RMR	6 280	2 292	10 449	1 579	5 903	26 503
Hamilton, RMR	5 331	2 292	9 289	1 584	5 249	23 745
Toronto, RMR	5 778	2 292	11 399	2 316	5 558	27 343
Manitoba, région rurale	5 935	2 269	4 965	4 113	5 650	22 932
Manitoba, <30 000	5 935	2 269	6 167	4 113	5 650	24 135
Brandon, AR	5 935	2 269	6 691	1 200	5 650	21 745
Winnipeg, RMR	5 972	2 269	7 233	1 601	5 675	22 750
Saskatchewan, région rurale	6 133	2 246	5 092	3 995	5 770	23 237
Saskatchewan, <30 000	6 133	2 246	6 075	3 995	5 770	24 220
Saskatchewan, 30 000 – 99 999	6 133	2 246	6 223	1 286	5 770	21 658
Saskatoon, RMR	6 356	2 246	7 096	1 272	5 924	22 814
Regina, RMR	6 112	2 246	7 019	1 308	5 756	22 442
Alberta, région rurale	6 499	2 156	6 377	3 517	5 960	24 509
Alberta, <30 000	6 499	2 156	7 587	3 517	5 960	25 719
Alberta, 30 000 – 99 999	6 499	2 156	7 744	1 319	5 960	23 677
Edmonton, RMR	6 259	2 156	7 874	1 488	5 795	23 571
Calgary, RMR	6 183	2 156	8 707	1 392	5 743	24 180
Colombie-Britannique, région rurale	7 623	2 292	7 699	3 934	6 828	28 376
Colombie-Britannique, <30 000	7 623	2 292	8 075	3 934	6 828	28 752
Colombie-Britannique, 30 000 – 99 999	7 623	2 292	8 796	1 353	6 828	26 892
Colombie-Britannique, 100 000 – 499 999	6 801	2 292	10 016	1 264	6 262	26 635
Vancouver, RMR	6 697	2 292	11 020	1 592	6 190	27 791
Source : Statistique Canada						